

ESQUISSES

COHABITAT
UN CRÉNEAU À
OCCUPER AU QUÉBEC

ASSOCIÉ
ATTENTION AU
SENS DU TITRE!

Relève
Transmission
en cours



n°34
01



L'institution financière des architectes

**Une offre pensée et développée pour vos besoins
personnels et professionnels.**

Faites comme plusieurs architectes et profitez de l'offre Distinction.

desjardins.com/architecte

1 844 778-1795 poste 30

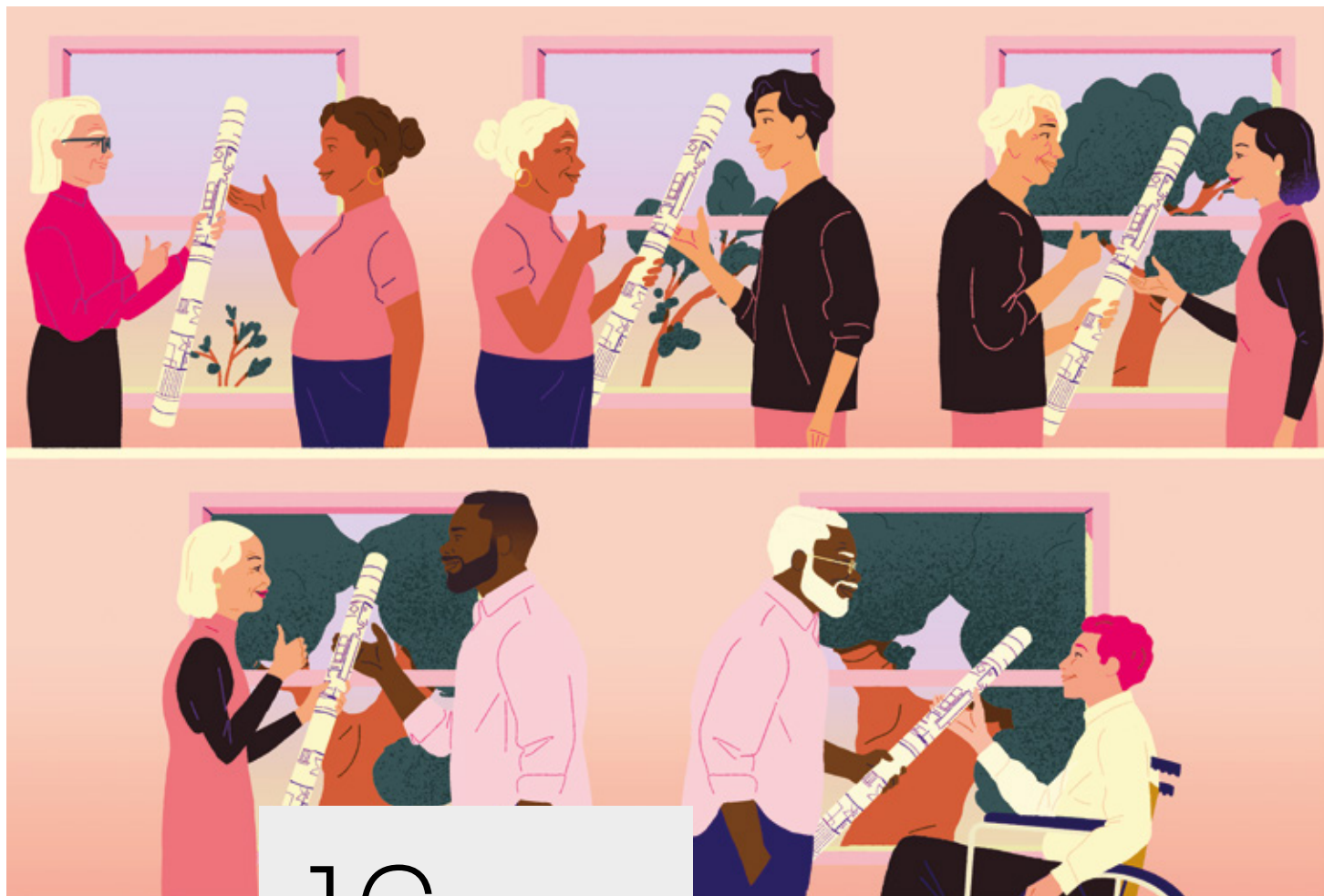


ORDRE DES
ARCHITECTES
DU QUÉBEC

 **Desjardins**

ESQUISSES

vol. 34, n° 1
printemps 2023



▲
Illustrations en couverture et ci-dessus :
Johan Papin

16 dossier

Relève **Transmission en cours**

La relève en architecture est-elle adéquatement formée? Et comment assure-t-on le transfert intergénérationnel des savoirs? *Esquisses* a voulu tendre l'oreille à ce vent de jeunesse qui souffle sur la profession.

- 18 **Comblé le fossé
des générations**
- 22 **Entrepreneuriat
Quand la relève se lance
en affaires**
- 24 **Formation
Des visions qui s'entrechoquent**
- 26 **Stage
Tremplin ou purgatoire ?**
- 28 **Maîtres de stage
Donner au suivant**
- 30 **Mentorat
Se mettre à l'écoute**



◀ Deux immeubles dans le quartier Hunziker Areal, administré par la coopérative Mehr Als Wohnen, Zurich (multiples architectes)
Photo : Keyan Ye

ÉDITORIAL

- 7 Une responsabilité partagée

actualités

BRÈVES

- 8 Un aide-mémoire sur la qualité architecturale
8 Nouvelles publications de la RBQ
10 Collectif
Pleins feux sur la morphologie urbaine
10 Jugement rendu en matière d'exercice illégal

NOTES DE LA DIRECTION

- 13 L'OAQ instaure le vote électronique

L'OAQ SUR LA PLACE PUBLIQUE

- 14 Transition socioécologique
Un foisonnement d'idées

bourses de l'oaq

- 33 Le cohabitat
Un créneau professionnel à occuper au Québec

aide à la pratique

- 37 Interpréter le terme « salarié » dans la Loi sur les architectes

CARNET D'INSPECTION

- 38 Associé : attention au sens du titre !

BUREAU DE LA SYNDIQUE

- 40 Vos devoirs de disponibilité et de diligence

CAPSULE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

- 42 Police d'assurance
Trois exclusions à connaître

Un abri en Islande conçu par Biotope
Photo : Tormod Amundsen



parcours

PORTRAIT

- 44 Pratiquer à l'étranger
46 TABLEAU DE L'ORDRE

ESQUISSES

Magazine de l'Ordre des architectes du Québec (OAQ)

MISSION Le magazine *Esquisses* a pour but d'informer les membres de l'OAQ des conditions de pratique de la profession d'architecte au Québec et des services de l'Ordre. Il vise également à contribuer à l'avancement de la profession et à une protection accrue du public. Les opinions qui y sont exprimées ne sont pas nécessairement celles de l'Ordre. Les produits, les méthodes et les services faisant l'objet d'annonces publicitaires dans *Esquisses* ne sont ni approuvés, ni recommandés, ni garantis par l'Ordre.

COMITÉ DE RÉDACTION Jean Beaudoin (président), Jean-Nicolas Bouchard, Nicolas Marier, Joanne Parent, Ange Sauvage

ÉDITRICE Christine Lanthier

RÉDACTEUR EN CHEF Steve Proulx (37^e AVENUE)

RÉVISEUR Christine Dufresne

CORRECTRICE D'ÉPREUVES Stéphanie Lessard

CONCEPTRICE GRAPHIQUE Amélie Beaulieu (Kokonut Design)

ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO Manon Chevalier, Stéphane Desjardins, Jean-Pierre Dumont, Sophie Godin, Christine Lanthier, Emilie Laperrière, Sylvie Lemieux, Marilou Lemire, Patrick Littée, Christina Eva Mahut, Marie-Ève Martel, Steve Proulx, Jean-François Venne, Keyan Ye

PUBLICITÉ CPS Média inc. Dominic Desjardins | ddesjardins@cpsmedia.ca | 1 866 227-8414 | poste 314

COMMENTAIRES ET SUGGESTIONS esquisses@oaq.com | **ABONNEMENT** oaq.com/magazine-esquisses/abonnement

DIRECTION ET PERSONNEL DE L'OAQ Rendez-vous à oaq.com, sous l'onglet « L'Ordre »

FRÉQUENCE Quatre fois l'an | **TIRAGE** 5740 exemplaires

DÉPÔT LÉGAL Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Bibliothèque et Archives Canada

CONTRIBUTION ENVIRONNEMENTALE Imprimé sur du papier Rolland Enviro Satin 100 % recyclé. En comparaison avec une tonne de papier non recyclé, une tonne de ce produit permet d'épargner : 17 arbres / 62 078 litres d'eau / 2 500 kg d'émissions de gaz à effet de serre / 761 kg de déchets solides (données du fabricant)



Prix du magazine canadien B2B: 2022

Lauréat, catégorie
Meilleur éditorial

Finaliste, catégories
Meilleur numéro et Meilleur portrait





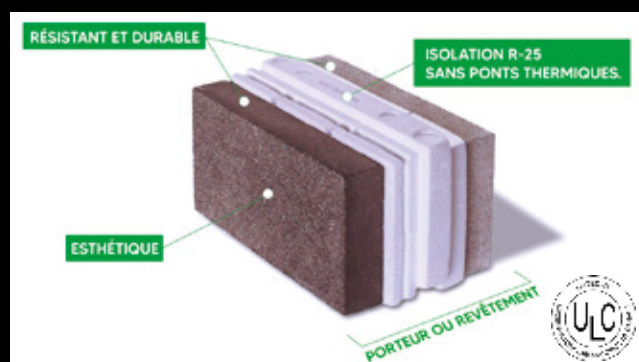
ISO BLOC

MURS PORTEURS ÉCOÉNERGÉTIQUES



WWW.ISOBLOC.COM

DEPUIS 1985
FAMILLES REVIT DISPONIBLES



Pourquoi Isobloc?

Grâce à sa conception unique, il comprend à la fois la finition extérieure, l'isolation et la finition intérieure. En combinant ces trois étapes de construction en une, Isobloc permet notamment une exécution plus rapide ainsi qu'une réduction des coûts, des matériaux et du nombre d'intervenants sur le chantier.



Particularités

Les unités de maçonnerie Isobloc sont formées de deux blocs en béton massifs de 60 mm d'épaisseur et d'un noyau de polystyrène expansé de 120 mm d'épaisseur. Les blocs ont une largeur standard de 240 mm.



Avantages

Isobloc est un produit écoresponsable, résistant au feu et proposant une excellente propriété insonorisante. Un produit de haute qualité nécessitant peu d'entretien, résistant et à l'épreuve du temps. Isobloc représente un bon investissement et augmentera la valeur de votre bâtiment à la revente.



Gestion privée

Une offre exclusive pour vous*

- ◆ Conseils intègres et indépendants pour vous et votre famille
- ◆ Accès à nos fiscalistes et notaires
- ◆ Honoraires de gestion avantageux

Découvrez votre offre ►



Signataire de:



Association
des Architectes
en pratique
privée du Québec

Actionnaire de fdp depuis 1986

*Certaines conditions s'appliquent. Discutez-en avec votre conseiller.

Financière des professionnels inc. détient la propriété exclusive de Financière des professionnels – Fonds d'investissement inc. et de Financière des professionnels – Gestion privée inc. Financière des professionnels – Fonds d'investissement inc. est un gestionnaire de portefeuille et un gestionnaire de fonds d'investissement, qui gère les fonds de sa famille de fonds et offre des services-conseils en planification financière. Financière des professionnels – Gestion privée inc. est un courtier en placement, membre de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM) et du Fonds canadien de protection des épargnants (FCPE), qui offre des services de gestion de portefeuille. fdp et les marques de commerce, noms et logos connexes sont la propriété de Financière des professionnels inc. et sont enregistrés ou employés au Canada. Employés en vertu d'une licence de Financière des professionnels inc.

fdpgp.ca

Une responsabilité partagée

PAR PIERRE CORRIVEAU, PRÉSIDENT

L'entrée sur le marché du travail est une étape de vie anxiogène pour bien des jeunes, et il semble que ce soit particulièrement difficile en architecture. Dans le dossier de ce numéro d'*Esquisses*, beaucoup d'architectes et de stagiaires affirment que la formation en architecture ne prépare pas suffisamment à la pratique professionnelle.

La formation universitaire est surtout axée vers l'idéation et la conception spatiale, relève-t-on. De son côté, le Programme de stage en architecture, établi par le Regroupement des ordres d'architectes du Canada (ROAC), comprend son lot d'exigences pratiques. Il faut effectuer 3720 heures dans 17 catégories d'activités telles que l'intégration des systèmes d'ingénierie (140 heures) ou encore l'administration de contrats de construction sur les chantiers (200 heures). Plusieurs diront que la formation et le stage sont complémentaires, et c'est vrai. Le problème, selon moi, est le manque de chevauchements entre les deux.

Rapprocher deux univers

Dans un mémoire adressé en 2022 au Conseil canadien de certification en architecture (CCCA), l'OAQ a suggéré de rapprocher les univers scolaire et professionnel en rendant obligatoire de réaliser une partie du stage durant les études.

Les écoles d'architecture, toutefois, ne semblent pas toutes chaudes à l'idée. Elles font souvent valoir que leur rôle est principalement de structurer la pensée, pas de voir à l'acquisition des aspects pratiques de la profession. Pourtant, il me semble que les praticiens et praticiennes peuvent s'inscrire dans ce processus de structuration de la pensée auprès de la relève. Après tout, ces architectes recourent quotidiennement à la rigueur intellectuelle acquise à l'université pour résoudre des problèmes de nature variée – conceptuels, techniques ou organisationnels. Malheureusement, leur

apport arrive souvent très tard dans le cheminement vers la profession, ce qui rend difficile pour les stagiaires de faire les liens entre théorie et pratique professionnelle.

Vrai, il est permis de commencer le stage après avoir cumulé 60 crédits, ce dont beaucoup de stagiaires se prévalent. Mais la marche demeure haute pour une forte proportion de ceux et celles qui arrivent sur le marché du travail.

Certaines écoles d'architecture redoutent que l'inclusion d'un stage dans leur programme les oblige à remplacer ou à ajouter des crédits. Il leur faudrait alors soit sacrifier d'autres éléments de programme, soit trouver du financement supplémentaire. Je mesure bien l'ampleur de ces obstacles. Cependant, les écoles ne seraient pas les seules à devoir s'ajuster. Tout l'écosystème de l'architecture devrait s'adapter pour le bien de la profession et du public. En amont de l'implantation d'une telle mesure, l'Ordre, notamment, devrait s'assurer que ses membres puissent mieux encadrer les stagiaires, et ce, plus tôt dans le processus. Mais, disons-le, ce changement est loin d'être acquis, car il nécessite l'aval du CCCA, une instance où les ordres professionnels et le milieu universitaire sont représentés à parité.

Des ponts entre les générations

Qu'à cela ne tienne, dans son plan stratégique 2022-2025, l'OAQ prévoit consacrer des efforts importants au transfert de connaissances intergénérationnel. Parallèlement, son comité de la formation, qui regroupe les parties prenantes des milieux professionnel et de l'éducation, constitue un forum de réflexion quant à cette responsabilité partagée. Son comité d'admission continue pour sa part de s'assurer de la qualité des stages, en vérifiant qu'au-delà de la compilation des heures, les stagiaires aient assimilé le contenu souhaité.



Mais quand on parle de formation, quand on parle comme on le fait souvent de transition socioécologique, c'est de l'avenir dont on parle. C'est pourquoi l'Ordre s'est entre autres assuré de faire une place à la relève dans sa structure de gouvernance, afin de mieux prendre en compte ses préoccupations. En plus d'avoir créé un comité de la relève, il a réservé des sièges aux architectes de moins de cinq ans de pratique dans certains de ses comités, dont les plus structurants.

Tout l'écosystème de l'architecture devrait s'adapter pour le bien de la profession et du public.

Mais au-delà de ces cinq ans, qu'est-ce que la relève, au fond? Si on y réfléchit bien, comme architecte, peu importe où nous en sommes dans notre parcours, nous restons toujours, d'une manière ou d'une autre, la relève de quelqu'un d'autre, voire notre propre relève. En effet, tout au long de notre carrière, nous faisons face à de nouveaux défis et avons le devoir de nous réinventer. Heureusement, peu importe notre nombre d'années de pratique, nous pouvons nous connecter à notre relève intérieure pour continuer de grandir. ●

actualités

Un aide-mémoire sur la qualité architecturale

La qualité architecturale est une notion chère aux architectes. Mais la définir, l'expliquer et convaincre de sa nécessité n'est pas simple. Le gouvernement du Québec vient de publier un nouvel outil qui peut être d'un grand secours à cet égard.

PAR CHRISTINE LANTHIER

L'outil en question est un aide-mémoire intitulé *Pour une architecture humaine, durable et créative*. Il s'inscrit dans la foulée de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire, qui a été dévoilée le 6 juin 2022 et dont le plan de mise en œuvre est attendu cette année.

Véritable synthèse des meilleures pratiques du domaine, le document énonce 11 principes directeurs en matière de qualité architecturale, notamment la pérennité du bâti ou encore la prise

en compte du contexte d'implantation. De plus, six conditions favorisant la qualité architecturale y sont expliquées, graphiques à l'appui : bonne définition des besoins, échéancier suffisant et budget en phase avec les ambitions du projet sont du nombre.

Le gouvernement espère que cette publication aidera toutes les parties prenantes des projets publics à s'approprier une vision commune de la qualité architecturale, vision qui va bien

au-delà de l'aspect esthétique, il faut le souligner. L'Ordre encourage bien sûr ses membres à faire connaître cet aide-mémoire à leur clientèle et à leurs partenaires. Rappelons que l'OAQ a contribué à ce contenu avec l'appui d'un comité consultatif.

Enfin, le Québec dispose d'un vocabulaire commun pour parler de qualité architecturale! ●

📄 Télécharger l'aide-mémoire sur la qualité architecturale : bit.ly/aide-memoire-3XxBoPX



Nouvelles publications de la RBQ

PAR STÉPHANE DESJARDINS



Changements au Code de construction

La Régie du bâtiment du Québec (RBQ) vient de publier un cahier explicatif des principaux changements au chapitre I – Bâtiment du Code de construction, qui comprend désormais le Code national du bâtiment (CNB) 2015 et les modifications apportées par le Québec. Rappelons que ces modifications sont entrées en vigueur le 8 janvier 2022 et que les bâtiments

dont la construction débutera le 8 juillet 2023 ou après devront s'y conformer. Les explications portent notamment sur le niveau moyen du sol, la construction combustible et incombustible, les aires de plancher, le nombre, la capacité et l'emplacement des issues, les mains courantes, les garde-corps, la protection contre l'incendie et l'accessibilité.

📄 Consulter le cahier explicatif : bit.ly/3wj0ebb



Inspection de façades

La RBQ a par ailleurs mis à jour son *Guide explicatif des exigences d'entretien des façades* afin de présenter de nouvelles méthodes d'inspection (drone et thermographie) ainsi que la norme ASTM E2270. Rappelons que, depuis 2013, Québec rend obligatoires l'entretien et l'inspection des façades des immeubles de cinq étages ou plus hors sol tous les cinq ans afin d'éviter, par exemple, que des blocs de béton se détachent ou que des parements s'effondrent. Un registre de l'entretien et des inspections est également exigé, ces dernières devant être réalisées par un ou une membre de l'Ordre des architectes du Québec ou de l'Ordre des ingénieurs du Québec. Si des conditions dangereuses sont relevées, elles doivent être signalées immédiatement au ou à la propriétaire et à la RBQ. ●

📄 Consulter le guide explicatif : bit.ly/3XAwNgw



TIMBER RIDGE & NATURAL

GAMME DE REVÊTEMENT DE BOIS MODIFIÉ THERMIQUEMENT

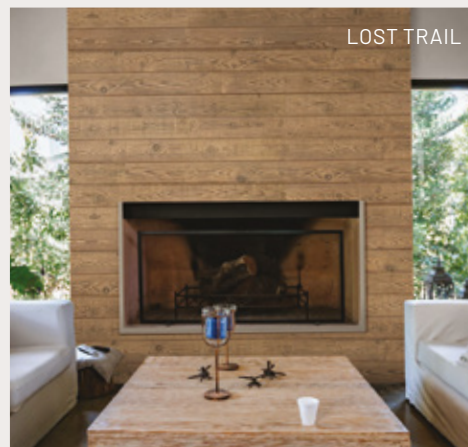
Revêtement intérieur ou extérieur

CARACTÉRISTIQUES

- Traitement naturel combinant chaleur et vapeur sans utilisation de produits chimiques
- Moins sujet aux changements thermiques saisonniers (expansion/contraction) pour une meilleure stabilité
- Exige peu d'entretien et résiste à la moisissure et aux insectes
- Pour une utilisation intérieure ou extérieure, en fini bois naturel ou peint
- Installation simple tant à l'horizontale qu'à la verticale

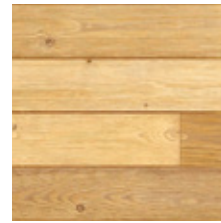


TIMBER RIDGE



LOST TRAIL

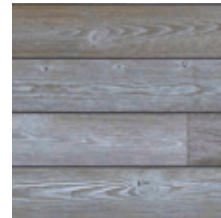
UFP
EDGE®



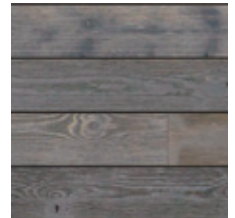
NATURAL



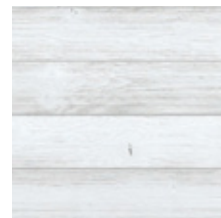
TIMBER RIDGE



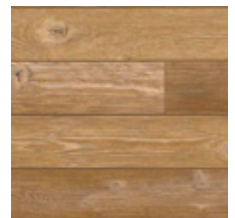
BIG SKY



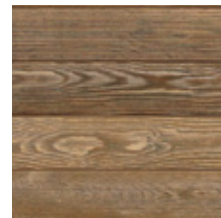
WOOD SMOKE



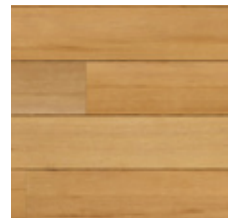
GLACIER



LOST TRAIL



BACK COUNTRY



VG HEMLOCK
NATURAL*

Largeurs de 1x6 et 1x8 po • Épaisseur de 11/16 po
Longueurs de 8, 10, 12, 14 et 16 pi Bordures et fascia assortis disponibles

Distribué par:

 **UFP CANADA, INC.**
A UFP INDUSTRIES COMPANY

Contactez-nous au:
edgecanada@ufpi.com
450-246-3829
UFPCANADA.COM

© UFP Canada, Inc. Tous droits réservés. UFP-Edge est une marque de commerce déposée de UFP Industries, Inc.

110, montée Guay Saint-Bernard-de-Lacolle
Québec J0J1V0

14341 10/22



▲ François Racine et coll., *Lire et comprendre les environnements bâtis au Québec : La morphologie urbaine au service d'une démarche d'aménagement durable*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2022, 328 pages

Collectif Pleins feux sur la morphologie urbaine

PAR MARIE-ÈVE MARTEL

Nos milieux construits regorgent, dans leur forme même, de secrets qui ne demandent qu'à être découverts, pour autant qu'on se donne la peine d'observer. Voilà ce que propose *Lire et comprendre les environnements bâtis au Québec : La morphologie urbaine au service d'une démarche d'aménagement durable*, un ouvrage collectif sous la direction de l'architecte et urbaniste François Racine, également professeur au Département d'études urbaines et touristiques de l'UQAM.

L'approche de la morphologie urbaine permet de poser un regard neuf sur la ville et de comprendre l'évolution du cadre bâti. Cet ouvrage, auquel ont notamment collaboré Pierre Gauthier et Philippe Lupien, en présente la théorie et la pratique en s'appuyant sur des exemples et des études de cas d'un peu partout au Québec. Le livre traite également du rôle primordial que jouent ces connaissances dans le processus de conception architecturale urbaine actuelle, alors que les défis climatiques et sanitaires incitent à repenser l'organisation, l'occupation et l'aménagement de nos milieux de vie.

La relève en architecture et en urbanisme trouvera son compte dans cet ouvrage, où le design urbain est à la fois étudié et célébré. ●

Erratum

Dans l'article « L'art de laisser des traces » (*Esquisses*, vol. 33, n° 4), nous avons omis de mentionner que le projet de requalification de l'ancienne brasserie Molson par Sid Lee Architecture est mené en collaboration avec STGM Architecture.



Jugement rendu en matière d'exercice illégal

PAR SOPHIE GODIN*

En novembre 2022, un ancien architecte a été reconnu coupable d'exercice illégal et d'usurpation du titre d'architecte dans deux dossiers différents. Dans les deux cas, le contrevenant avait signé et scellé à titre d'architecte des plans de bâtiments résidentiels alors qu'il n'était plus inscrit au tableau de l'Ordre.

Les règles sont pourtant claires. L'architecte qui démissionne du tableau de l'Ordre ne peut plus porter le titre d'architecte ni exercer les activités professionnelles réservées aux membres de la profession, même si ces dernières sont réalisées bénévolement.

Le contrevenant a été condamné pour les deux dossiers à une amende totalisant 6 000 \$, en plus des frais.

Pour en savoir plus sur les poursuites intentées par l'Ordre, consultez la liste des condamnations des cinq dernières années pour exercice illégal de la profession d'architecte, usurpation du titre d'architecte ou une autre infraction pénale à la Loi sur les architectes ou au Code des professions, qui figure désormais sur la page Exercice illégal et usurpation de titre du site Web de l'Ordre. ●

oaaq.com

* Sophie Godin est avocate, enquêtrice et conseillère – Loi sur les architectes à l'OAAQ

Le bois inspire l'innovation

Les lauréats de la dernière édition des Prix d'excellence Cecobois, dont le gala s'est tenu le 16 février dernier, nous permettent de constater tout le chemin parcouru au cours de la dernière décennie en ce qui a trait à l'utilisation du bois dans la construction. Que ce soit dans les bâtiments institutionnels, commerciaux, industriels ou multirésidentiels, les concepteurs repoussent les limites de la construction en bois, créant des projets d'une qualité architecturale et structurale exceptionnelle!

L'ossature légère prend du galon

Si une structure en bois massif est souvent perçue comme étant très esthétique, les projets en nomination cette année ont prouvé que l'ossature légère offre également de belles opportunités de se démarquer. Économique, ce système structural a aussi l'avantage d'être particulièrement flexible et polyvalent. On le constate dans Le Majella, un bâtiment multirésidentiel de 6 étages à ossature légère en bois, le Pavillon de Quai de Sainte-Anne-de-Beaupré, dont la géométrie du toit participe à son élégance, et le Förena Cité thermique. Le Centre de services du Camp-de-Touage du Parc national de la Pointe-Taillon ainsi que l'école primaire Fernand-Seguin illustrent également comment un tel système structural peut produire des impacts plus positifs lorsqu'aidé d'une structure hybride bien coordonnée.

Les établissements scolaires prennent leur envol

Stimulés par un vaste chantier lancé il y a quelques années afin de mieux construire et rénover nos écoles aux quatre coins de la province, les établissements scolaires étaient nombreux à postuler aux Prix d'excellence cette année. Ce nombre record a d'ailleurs mené à la création d'une nouvelle catégorie de prix spécialement dédiée à ce type de bâtiment, dans laquelle l'agrandissement de l'école Fernand-Seguin s'est démarquée.

Le bois qui se surpasse

Il est également toujours étonnant de constater le progrès réalisé par le bois au fil du temps. Plusieurs projets soumis cette année ont présenté de belles innovations : un mur-rideau de 8 étages en bois massif pour le siège social de la CNESST, l'utilisation d'un nouveau produit acoustique permettant de réduire considérablement le poids des planchers du siège social de Smartmill ou encore le concept de tablier suspendu de la passerelle de la Tortue.

Et vous, ferez-vous partie de l'inspiration en matière de construction en bois?

Pour voir tous les lauréats des Prix d'excellence Cecobois 2023 :
www.cecobois.com



École primaire Fernand-Seguin
Photo : Stéphane Brügger



Förena Cité thermique
Photo : Raphaël Thibodeau



Siège social de la CNESST
Photo : Stéphane Groleau



Le Majella
Photo : Logisco



Passerelle de la Tortue
Photo : Stéphane Groleau



ORDRE DES
ARCHITECTES
DU QUÉBEC

GALA PRIX ET DISTINCTIONS 2023

21 avril

- 17 h 30 cocktail dinatoire
- 19 h 00 cérémonie

Au Salon Richmond 1861
550, rue Richmond, Montréal

Cette année, l'OAQ a choisi de célébrer l'excellence architecturale dans cette ancienne église, témoin de la riche histoire de la Petite-Bourgogne et reconvertie en salle de réception dans le respect de sa vocation de rassemblement.



Photo : LePetitRusse

Animation
Jean-René Dufort

Places limitées.



TD Assurance

L'OAAQ instaure le vote électronique

À sa séance du 2 décembre, le conseil d'administration (CA) a adopté le Règlement sur l'organisation de l'Ordre des architectes du Québec et les élections à son Conseil d'administration, qui est entré en vigueur le 19 janvier dernier.

Voici quelques changements qui en découlent :

- Mise en œuvre du vote électronique;
- Limite de trois mandats consécutifs pour les administrateurs et administratrices;
- Réduction significative du délai entre l'annonce des résultats du scrutin et l'entrée en fonction des administrateurs et administratrices.

Prochaines dates à retenir :

- Début des élections et ouverture du dépôt des candidatures : vers le 14 août 2023;
- Clôture du dépôt des candidatures : 5 septembre 2023;
- Clôture du scrutin : 4 octobre 2023;
- Annonce du résultat : 6 octobre 2023;
- Entrée en fonction des administrateurs et administratrices (lors de l'assemblée générale annuelle) : 12 octobre 2023.

Photo : Jane, Adobe Stock



Autres dossiers traités par le CA lors de ses réunions des 2 décembre 2022 et 20 janvier 2023

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

À sa séance du 2 décembre, le CA a adopté la *Politique sur les responsabilités partagées entre le Conseil d'administration, la présidence, la direction générale, le secrétaire et la direction du fonds d'assurance de l'Ordre* afin de refléter la structure organisationnelle actuelle.

Le CA a également actualisé la rémunération des membres des comités de l'Ordre.

Lors de la séance du 20 janvier, le CA a nommé les architectes Clément Bastien au comité d'inspection professionnelle ainsi que Louis Réjean Gagné et Gilles Huot au conseil de discipline de l'Ordre, pour un mandat de trois ans débutant le 20 janvier 2023.

PRATIQUE PROFESSIONNELLE

À sa réunion du 20 janvier, le CA a approuvé une entente avec la firme Aiseo pour l'élaboration d'une étude socioéconomique sur la profession d'architecte. L'exercice a pour but de mesurer la diversité de la profession et de fournir à l'Ordre des données quantitatives et qualitatives afin d'appuyer ses démarches de représentation et de protection du public.

AFFAIRES D'ASSURANCE

À sa réunion du 2 décembre, le CA a approuvé une augmentation maximale de 8 % de la prime de la police de base de la direction du fonds d'assurance, laquelle entrera en vigueur à compter du 1^{er} avril 2023. ●



Abonnement au magazine *Esquisses* pour les non-membres de l'OAQ

**30 \$ pour
4 numéros
par année**

Bon de commande :

[oaq.com/magazine-esquisses/
abonnement](http://oaq.com/magazine-esquisses/abonnement)



Transition socioécologique

Un foisonnement d'idées

Afin d'alimenter son plan d'action en transition socioécologique, l'OAQ a organisé, le 30 novembre dernier, une séance de remue-ménings avec cinq architectes dont l'expertise est reconnue dans ce domaine.

PAR CHRISTINE LANTHIER

La rencontre a porté sur les grands axes du plan d'action précédemment annoncés par l'Ordre : outiller les architectes, encadrer les architectes, valoriser la profession et influencer les instances. La richesse des échanges, les références évoquées et les nuances apportées permettront à l'OAQ d'élaborer des mesures à la fois pertinentes, réalistes et ambitieuses afin d'orienter le développement de la profession et, espérons-le, d'influer sur le contexte de son exercice au cours des prochaines années. Le plan d'action final sera dévoilé plus tard en 2023.



À l'avant-plan, de gauche à droite : Vouli Mamfredis, architecte, Studio MMA Architecture + Design; Patrick Littée, architecte, directeur de la pratique professionnelle, OAQ; Guillaume Martel, architecte, Provencher Roy; Geneviève King-Ruel, conseillère en relations publiques, OAQ. À l'arrière-plan, de gauche à droite : Véronique Bourbeau, directrice des communications et des relations publiques, OAQ; Sébastien Desparois, architecte, directeur général, OAQ; Ravi Handa, architecte, Ravi Handa Architecture; Diane Thode, architecte, Cégep André-Laurendeau; Marie-France Bélec, architecte, WSP; Christine Lanthier, conseillère aux communications et éditrice, OAQ.



▲ L'architecte Jérôme Lapierre
Photo : Éric Garant

ÉVÈNEMENTS

Rendez-vous de l'habitation

L'OAQ était présent au 15^e Rendez-vous de l'habitation, organisé par la Société d'habitation du Québec (SHQ), le 8 novembre dernier, à Québec. L'évènement comportait des conférences et des ateliers sur des questions allant de l'abordabilité des logements à la densification, en passant par les besoins des locataires. Notre confrère Jérôme Lapierre y a présenté des exemples de milieux de vie inspirants à l'étranger ainsi que différents principes de qualité architecturale à mettre en œuvre. Un compte rendu de l'évènement et des liens vers les contenus présentés sont accessibles sur le site de la SHQ.

🔗 habitation.gouv.qc.ca/rendezvous.html

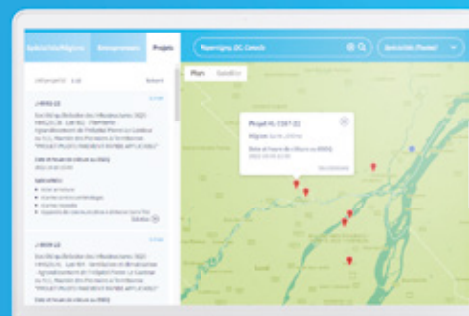


De gauche à droite : Marc-André Carignan, chef de contenu pour Kollektiv (animation); Brigitte Gadoury, coprésidente, Agence PID (Grands Prix du design); Krystel Flamand, architecte patron, PRISME architecture; Isabelle Beauchamp, associée, Blouin Tardif architectes et membre du comité des prix de l'OAQ et Marie-Josée Lacroix, ancienne chef d'équipe du Bureau du design de la Ville de Montréal (Prix Commerce Design).
Photo : Kollektiv

Table ronde de Kollektiv

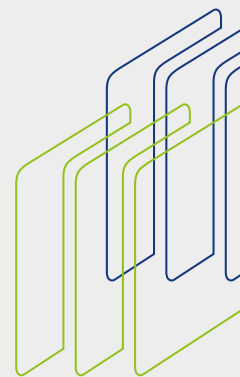
Que vaut un prix d'architecture? C'est le titre de la table ronde du 24 novembre dernier qu'avait organisée Kollektiv en partenariat avec la Chaire de recherche du Canada en architecture, concours et médiations de l'Université de Montréal. Pour prendre part aux échanges, l'OAQ a délégué l'architecte Isabelle Beauchamp, qui siège à son comité des prix. Ayant participé à la refonte des critères d'attribution des Prix d'excellence de l'Ordre, en vigueur dès cette année, elle a fait état des travaux dans ce dossier en plus d'expliquer le fonctionnement de ce programme de récompenses annuel. ●

🔗 La vidéo de l'évènement est accessible à vimeo.com/791305658



Nouvel onglet à l'outil géolocalisateur.

En plus de visualiser les spécialités assujetties, les régions BSDQ et les entrepreneurs engagés, vous pouvez maintenant **visualiser les projets ouverts au BSDQ qui sont près de vous !**



 **BSDQ**





Relève

Transmission en cours

L'architecture attire un nombre grandissant de jeunes depuis quelques années, tant et si bien qu'un déséquilibre se dessine au Québec entre les architectes d'expérience et les architectes en début de carrière. Une nouvelle génération d'architectes émerge, mais comment se perçoit-elle et quelles sont ses ambitions? Est-elle adéquatement formée? Et comment assure-t-on le transfert intergénérationnel des savoirs? Dans ce dossier, *Esquisses* a voulu tendre l'oreille à ce vent de jeunesse qui souffle sur la profession.

ILLUSTRATION : JOHAN PAPIN



Comblar le fossé des générations

La profession d'architecte vit un déséquilibre démographique au Québec. L'effectif des jeunes grimpe en flèche tandis que celui des architectes en mi-carrière stagne. Pendant ce temps, la quantité de projets explose. Les organisations ont donc tout un défi d'adaptation à relever.

PAR JEAN-FRANÇOIS VENNE

Les chiffres sont éloquentes : entre 2012 et 2022, le nombre d'architectes de moins de 45 ans a bondi de 769 tandis que celui des 45-64 ans n'a gagné que 15 personnes. Quant au groupe des 65 ans et plus, il s'est enrichi de 261 architectes. La profession se retrouve ainsi avec beaucoup de jeunes, mais manque d'architectes en mi-carrière, tandis que la cohorte la plus âgée grossit rapidement. Les firmes doivent donc s'en remettre plus fréquemment aux jeunes comme Nancy Elias. Aujourd'hui âgée de 28 ans, elle est d'abord entrée au service d'ACDF Architecture en juillet 2020 comme stagiaire, puis a été embauchée en août 2022 en tant qu'architecte.

« Cette firme m'attirait, car son portfolio montre une signature propre, explique-t-elle. C'est un défi pour les architectes de remplir le mandat de la clientèle tout en conservant ce style particulier. »

Nancy Elias doit se familiariser rapidement avec le travail au sein d'une firme. Elle estime que sa formation universitaire lui a permis de mieux se connaître et de développer sa vision et ses valeurs. « Quant au travail en cabinet, il m'apprend plutôt à collaborer avec des gens à l'interne et à l'externe qui possèdent des expertises et des visions différentes », ajoute-t-elle. Elle découvre aussi en peu de temps le côté « affaires » de l'architecture, notamment les relations avec la clientèle et la gestion des budgets.

Repenser sa structure

Le déséquilibre démographique est ressenti par les firmes, les organismes publics et les universités. Toutes les organisations cherchent à s'y adapter. « Cette dynamique a influencé le développement récent de la structure de notre bureau », confie Dominique St-Gelais, architecte, associée fondatrice de STGM.

La situation a amené la firme d'architecture du Vieux-Montréal à confier plus rapidement aux jeunes des responsabilités qui ont un impact important sur certains projets. Mais comment le faire tout en gérant les risques ?

« Il y a cinq ans, nous avons créé des postes de chefs de pratique dans plusieurs domaines comme la conception, le patrimoine ou l'enveloppe, explique Dominique St-Gelais. Les jeunes architectes ont accès à tout moment à ces responsables très expérimentés pour explorer des idées et obtenir des conseils ou des réponses à leurs questions. »

Le cabinet a réalisé des acquisitions afin de pourvoir ces postes. L'architecte Michel Boudreau, actuel chef de pratique en patrimoine, y est par exemple arrivé par la voie d'une fusion avec une autre firme, BFH, en août 2017.

Le bureau a également offert de la formation de groupe. Cela assure non seulement un transfert des connaissances aux plus jeunes, mais aussi des échanges

qui enrichissent l'ensemble des architectes, peu importe leur niveau d'expérience. « La pandémie nous a amenés à réfléchir aux meilleurs moyens de former nos jeunes, qui viennent moins au bureau qu'avant. La formation s'est imposée comme une solution intéressante », précise Dominique St-Gelais.

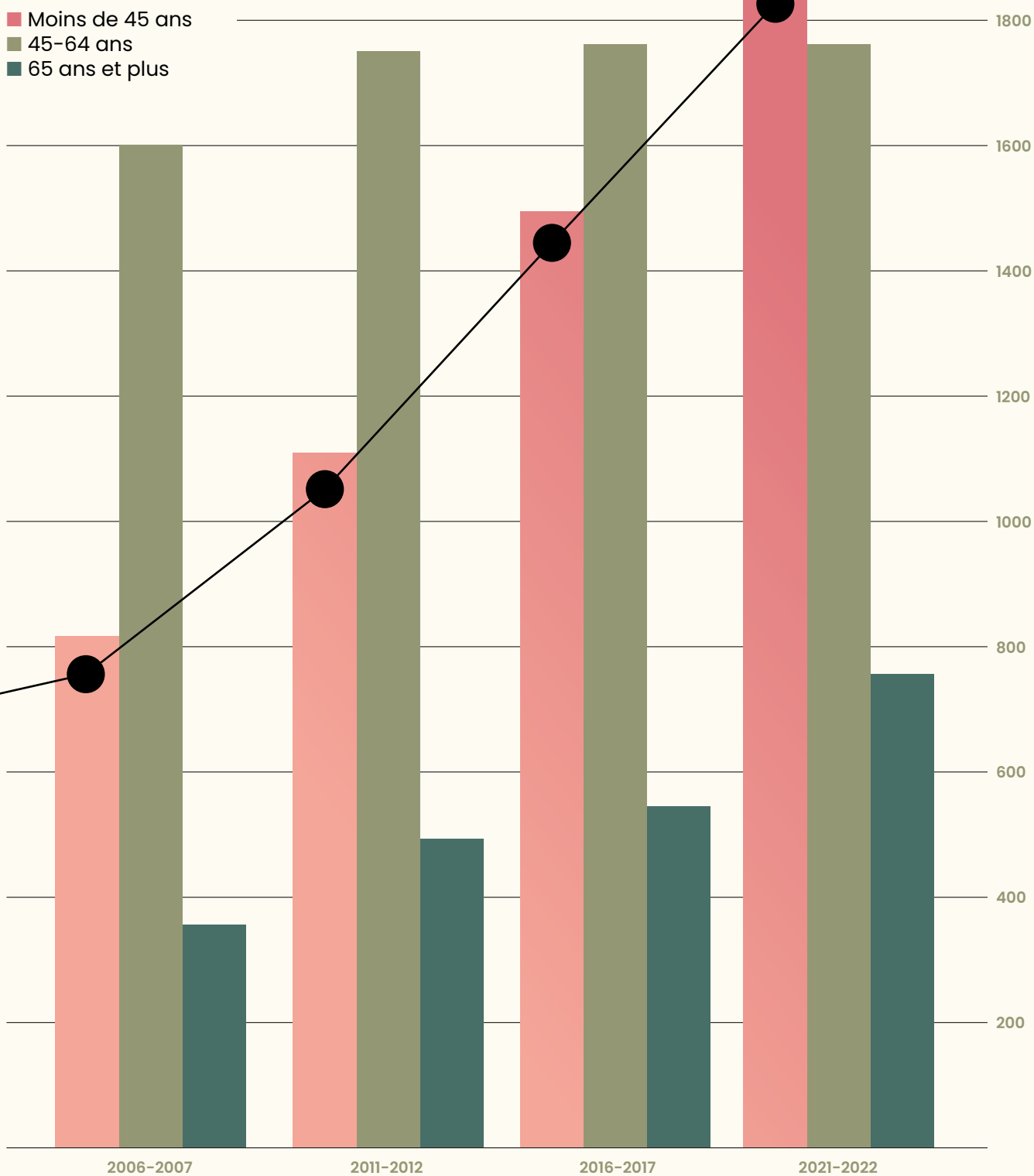
Progresser rapidement

Lorsqu'elle a fondé son bureau, il y a une vingtaine d'années, Héroïse Thibodeau s'est entourée de jeunes collègues. Ce n'est qu'après avoir pris son erre d'aller et acquis la capacité d'offrir une rémunération plus alléchante que sa firme a pu embaucher des architectes qui possédaient plus d'expérience, sans cesser pour autant d'accueillir des jeunes.

Aujourd'hui, l'architecte a encore des collègues qui ont accumulé une vaste expérience, mais beaucoup d'autres qui sont plus novices. « En raison de la pénurie de main-d'œuvre et de l'explosion des commandes, les jeunes intègrent rapidement les équipes des gros projets et prennent la responsabilité de plusieurs tâches. Cela se fait toutefois avec un bon encadrement, car on ne peut pas toujours savoir si leur manque d'expérience leur nuira », explique Héroïse Thibodeau.

Ces jeunes architectes entrent très vite en contact avec la clientèle, ce qui les motive et leur permet de se familiariser avec les contraintes des délais et des ➔

Répartition des membres de l'OAQ selon le groupe d'âge,
2006-2007, 2011-2012, 2016-2017 et 2021-2022



« Nos jeunes architectes travaillent
plus rapidement sur des projets
plus complexes, ce qui exige plus
d'encadrement. »

— Chantal Doucet, architecte, SQI



Illustration : Johan Papin

budgets. Il leur arrive même de diriger certains plus petits projets. L'associée admet que cela peut au départ insécuriser la clientèle, mais qu'elle aussi apprend à faire confiance aux plus jeunes lorsqu'ils ou elles démontrent leurs capacités.

De leur côté, les architectes qui ont beaucoup d'expérience s'engagent dans la formation des jeunes. C'est notamment le cas de ceux et celles qui n'ont plus envie de se lancer dans de grands projets. Héloïse Thibodeau tient à les garder en emploi afin d'assurer le transfert de leurs connaissances aux jeunes et de contribuer au contrôle de la qualité.

**Miser sur l'intégration
et la formation**

Le déséquilibre démographique au sein de la profession touche également les grands donneurs d'ouvrage publics. Ces dernières années, le nombre, l'envergure et la complexité des projets placés sous la

responsabilité de la Société québécoise des infrastructures (SQI) ont augmenté. « Nos jeunes architectes travaillent plus rapidement sur des projets plus complexes, ce qui exige plus d'encadrement », reconnaît Chantal Doucet, directrice à la Direction de l'expertise technique des projets en partenariat Ouest.

Pour surmonter ce défi, sa direction a peaufiné l'accueil et l'intégration des recrues. Chacune est désormais associée à un parrain ou à une marraine pour faciliter son intégration. Son équipe est passée d'une à trois personnes à la coordination, respectivement responsables des projets en santé, en éducation et hors catégorie. Celles-ci rencontrent individuellement les architectes toutes les deux semaines afin d'évaluer leur charge de travail et de répondre à leurs questions.

Le transfert de connaissances s'effectue notamment par l'entremise de groupes de pratique, qui se réunissent aussi toutes les

deux semaines. « Je favorise beaucoup le travail collaboratif et en binôme, poursuit la directrice. C'est bon pour tout le monde, car même les plus expérimentés peuvent avoir des angles morts. Parfois, ce sont les plus jeunes qui lèvent un drapeau sur un problème. »

La SQI a également créé une nouvelle Direction du développement des talents et du leadership, dont le rôle consiste à soutenir les gestionnaires dans les pratiques d'intégration, de formation, de transfert de connaissances et de développement du leadership.

« Nous nous sommes dotés de spécialistes en pédagogie ainsi que de cadres normalisés et de guides pour nous assurer de la qualité de nos formations et les adapter aux postes et aux individus, explique Martin Baron, qui est à la tête de cette direction depuis avril. Le transfert de connaissances est souvent effectué par des gens qui possèdent une grande expertise dans leur domaine, mais pas nécessairement en pédagogie. Alors, nous les appuyons. »

Privilégier une approche collective

À l'Université Laval, le directeur de l'École d'architecture, Luis Casillas Gamboa, admet que le manque d'architectes en milieu de carrière complique le recrutement de main-d'œuvre expérimentée pour des postes en enseignement. « Nous sommes donc ouverts à embaucher des personnes plus jeunes et moins expérimentées, y compris des finissantes et finissants qu'on veut inclure dans certains postes, comme en assistance d'enseignement ou de recherche », explique-t-il.

L'École a de plus adapté sa gestion des programmes de baccalauréat et de maîtrise afin de remédier au déséquilibre démographique. Auparavant, le personnel enseignant se concentrait sur ses cours, parfois sans égard à la cohérence avec les autres activités de formation. À présent, l'établissement privilégie la collaboration et les échanges entre les générations. Ainsi, les programmes bénéficient d'une vision partagée entre toutes les personnes qui y contribuent : responsables, personnel enseignant, population étudiante, etc. « Les plus âgés possèdent de l'expérience, mais les plus jeunes saisissent bien l'air du temps », affirme le directeur. ●

Combien de temps pour... **s'établir comme architecte ?**

Esquisses a demandé à plusieurs architectes quel est le temps nécessaire pour « s'établir » dans la profession après avoir réussi l'examen de l'Ordre. Le consensus : cinq à dix ans... avec un gros « mais ».

Jenny Lafrance, architecte associée chez Provencher_Roy, estime qu'on doit d'abord déterminer dans quel sous-domaine on est le plus doué et apprendre à y exceller. « Ensuite, ça prend minimalement cinq ans avant de faire sa marque », calcule-t-elle.

Réjean Savoie, architecte et fondateur de RSArchitecture, estime qu'il en faut le double, bien que cela dépende de la personnalité et de la formation de chaque personne. « L'architecture est une profession difficile, où il y a beaucoup à apprendre, que ce soit le design, les techniques de construction ou le droit », rappelle-t-il.

De son côté, Dominique St-Gelais, architecte, associée fondatrice de STGM, place la barre quelque part entre 5 et 10 ans. Mais tout dépend de chaque personne et de plusieurs autres facteurs, tels le domaine de pratique ou le fait de devoir faire de la gestion. « L'expérience permet de voir venir les problèmes plus rapidement et de connaître les subtilités propres à certains secteurs, comme le patrimoine, avance-t-elle. En ce sens, les petits projets sont super bons pour apprendre, car, au fond, on passe toujours un peu par les mêmes étapes. »



Combien de temps pour... **être en mesure d'enseigner**

La question se pose aussi dans le milieu de l'enseignement.

Izabel Amaral, directrice de l'École d'architecture de l'Université de

Montréal, note que les candidatures aux postes d'enseignement présentent rarement moins de cinq ans d'expérience. « L'architecture

est une profession complexe, à variables multiples, explique-t-elle. Il faut composer avec les attentes des clients et des communautés, avoir des compétences conceptuelles et techniques, parfois gérer une agence et des aspects légaux. On ne peut maîtriser cela avec suffisamment de confiance en soi pour l'enseigner en ayant moins de cinq ans de pratique. »

Par ailleurs, Maryse Allard, architecte chez L. McComber, estime que l'écart entre la théorie apprise sur les bancs de l'université et la pratique est important, ce qui allonge le temps nécessaire pour devenir une ou un architecte avec toute l'assurance voulue. « Apprivoiser les méthodes de travail et l'équipe au sein d'un bureau peut se faire dans un délai de six mois à un an, mais acquérir une réelle confiance en soi comme architecte et maîtriser les domaines de notre pratique exige au moins de trois à cinq ans », croit-elle.

La discipline demande aussi une grande capacité à synthétiser de l'information souvent contradictoire, précise Ange Sauvage, architecte à l'Atelier TAG. « Ça prend de l'aplomb pour prendre une bonne décision », dit-il.

Et si la réponse était... jamais ?

Il demeure que plusieurs architectes hésitent à donner un nombre d'années précis. Isabelle Beauchamp, architecte associée chez Blouin Tardif, considère d'ailleurs qu'il n'y a pas de réponse unique à cette question. Elle estime que l'on commence à avoir les bons réflexes et un bagage adéquat après 10 ans de pratique. « Mais j'ai près de 20 ans d'expertise et je suis toujours en apprentissage », ajoute-t-elle.

Krystel Flamand, architecte, propriétaire de PRISME architecture, partage cet avis. « Même quand on possède une certaine expérience, on rencontre sans cesse des projets plus gros ou plus complexes que ce qu'on a connu avant, souligne-t-elle. Donc on n'est jamais vraiment "arrivés". On continue toujours d'apprendre. »



Quand la relève se lance en affaires

En s'associant, en reprenant une firme ou en démarrant leur propre boîte, de nombreux jeunes architectes osent l'entrepreneuriat en début de carrière. Une aventure qui n'est cependant pas toujours de tout repos.

PAR JEAN-FRANÇOIS VENNE

En 2020, l'architecte Geneviève Poirier se retrouve en télétravail en raison de la pandémie. Elle réalise alors qu'elle n'éprouve pas de difficulté à travailler seule et qu'elle aime le degré d'autonomie que la situation lui offre. Cet épisode l'amène à penser qu'elle se verrait bien lancer sa propre affaire.

À ce moment, elle rêve d'architecture durable et écoresponsable. « Je commençais à développer une clientèle pour des projets privés résidentiels et commerciaux, mais le bureau où je travaillais alors occupait plutôt le créneau institutionnel, raconte-t-elle. Donc, en juillet 2022, j'ai fondé ma firme, Atelier Boréal. »

L'architecte de Sherbrooke s'est lancée dans l'aventure les yeux bien ouverts. « Mes parents sont tous les deux des entrepreneurs, j'ai donc vu les bons, mais aussi les mauvais côtés de l'entrepreneuriat, comme le fait de gérer des risques et de travailler de longues heures », explique-t-elle.

Ce n'est pas anodin. L'Indice entrepreneurial québécois 2021 du Réseau Mentorat indiquait que les trois quarts des personnes de 18 à 34 ans qui ont l'intention de créer leur entreprise avaient un parent qui est ou qui a été en affaires.

Travailler en partenariat

Certains jeunes préfèrent ne pas démarrer leur entreprise en solo. C'est le cas d'Élisa Gouin, qui a lancé LANTERNE architectes à Québec, en septembre 2020, avec son amie Caroline Boivin. Cette dernière est membre de l'Ordre depuis 2017, alors qu'Élisa Gouin l'est depuis 2019.

« À l'été 2020, ma sœur ouvrait un restaurant et nous a confié la réalisation du design intérieur, explique-t-elle. C'est à ce moment que nous avons décidé de fonder notre firme. » Même si le restaurant n'a pas survécu à la pandémie, il leur a offert un beau rayonnement.

« Pour élargir notre réseau, nous avons rencontré des entrepreneurs de Québec, poursuit l'architecte. Ils se font souvent approcher par des clients qui n'ont pas de plan pour leur projet, alors ils ont commencé à nous recommander. »

Les deux associées avancent petit à petit. « Nous apprenons à refuser des clients qui ne nous semblent pas réalistes ou en phase avec nos valeurs, même si, au début, nous avons envie d'accepter toutes les propositions », admet Élisa Gouin. Les deux jeunes architectes ont aussi réalisé que de faire les choses trop rapidement pour économiser n'est pas toujours la voie à suivre. « Mieux vaut expliquer le temps que l'on doit prendre pour réussir un beau projet. »

Élisa Gouin ne s'inquiète pas des risques financiers. « Si ça ne marche pas, il y a des emplois d'architectes partout, donc ce n'est pas un drame », relativise-t-elle. La pénurie de main-d'œuvre pousse aussi les donneurs d'ouvrage à faire plus rapidement confiance aux jeunes.

« Quand on lance une entreprise, tout est à construire : les processus comptables, les méthodes d'embauche, les feuilles de paie, le marketing, etc. On doit se former et surtout s'entourer de spécialistes. »

— Geneviève Poirier, architecte, Atelier Boréal

Prendre la relève

Ouvrir sa propre boîte n'est pas la seule manière de se lancer en affaires. En 2017, Vincent Leclerc propose à sa collègue Krystel Flamand de reprendre les rênes de sa firme. Le bureau, situé à Brossard, employait 21 personnes et était bien établi, mais Krystel Flamand n'avait aucune expérience en entrepreneuriat. « J'ai mis six mois à me décider, dit-elle. Je pensais beaucoup au fait que 21 familles dépendraient de moi, mais M. Leclerc croyait en moi et j'ai fini par accepter. »

Elle est associée depuis 2018 et détient, depuis 2021, l'entière responsabilité de l'entreprise. Cette année-là, la firme est devenue Prisme architecture. Elle emploie désormais 45 personnes. « Je n'ai pas accepté pour gérer le statu quo, mais pour donner un nouvel élan au bureau », affirme l'architecte.

De leur côté, Sara Doyon-Lefebvre et Elizabeth Auclair, deux architectes au début de la trentaine, ont amorcé un processus de reprise du bureau VBGA, actuellement dirigé par Stéphanie Bastien et Vicki Gosselin. Elizabeth, entrée au service de cette firme en 2011, caressait depuis toujours le rêve d'exploiter son entreprise, alors que Sara, engagée en 2018, n'avait jamais envisagé cette possibilité.

« Nous nous partageons les tâches, souligne Sara Doyon-Lefebvre. Elizabeth s'occupe plus de la gestion et de la

planification de la charge de travail de l'équipe et moi, des ressources humaines. »

Elizabeth Auclair estime que l'un des plus grands apprentissages que l'on fait en devenant gestionnaire est celui du courage managérial. « On doit apprendre à équilibrer les besoins des membres de l'équipe et ceux de l'entreprise, explique-t-elle. Certaines décisions sont difficiles à prendre. Annoncer un licenciement, par exemple, ça n'a rien d'amusant. »

Toute une aventure

Les architectes à qui nous avons parlé affirment toutes et tous avoir beaucoup à découvrir du côté de l'entrepreneuriat. La gestion des ressources humaines et des finances, en particulier, constitue au départ un domaine plus nébuleux. « Quand on lance une entreprise, tout est à construire : les processus comptables, les méthodes d'embauche, les feuilles de paie, le marketing, etc., souligne Geneviève Poirier. On doit se former et surtout s'entourer de spécialistes, comme des comptables. »

Krystel Flamand conseille de créer des liens avec des entrepreneuses et des entrepreneurs qui n'évoluent pas en architecture. « Ça donne un autre regard sur l'entrepreneuriat et, en même temps, ça permet de discuter d'enjeux que nous rencontrons tous », croit-elle. Plusieurs ressources aident à y arriver, comme le Regroupement des jeunes chambres de commerce du Québec, le Réseau des femmes d'affaires du Québec ou EntreChefs PME. ●

« Si ça ne marche pas, il y a des emplois d'architectes partout, donc ce n'est pas un drame. »

— Élisa Gouin, architecte, LANTERNE architectes



Des visions qui s'entrechoquent

La formation en architecture prépare-t-elle bien au marché du travail ?

Vaut-il mieux apprendre à réfléchir ou à maîtriser des logiciels ?

Connaître les normes de construction ou l'histoire de l'architecture ?

Les avis divergent, mais un constat ressort : l'architecture s'apprend beaucoup par la pratique.

PAR STÉPHANE DESJARDINS

« **C'**est difficile pour un stagiaire. On a l'impression qu'on ne connaît rien, qu'on est des imposteurs », commente Maryse Allard, architecte chez L. McComber. « Les architectes, poursuit-elle, sont peut-être des artistes, mais ils sont aussi responsables de la santé et de la sécurité des usagers des bâtiments qu'ils conçoivent. On arrive dans l'industrie et on se fait demander des choses qu'on n'a jamais vues à l'école. C'est dur pour le moral. »

Maryse Allard, 30 ans, est inscrite au tableau de l'Ordre depuis 2021. La

formation en architecture, note-t-elle, se concentre surtout sur la conception. « Il y a trop de décalage entre la théorie et la pratique, estime-t-elle. Avant la maîtrise, on touche peu aux aspects professionnels et concrets, comme la gestion, les budgets ou la coordination avec les intervenants. »

Virginie Mathieu, stagiaire chez MANŒUVRE architecture, ne considère pas non plus que les études en architecture préparent adéquatement à la réalité de l'industrie. « L'école nous forme à l'architecture avec un grand A, dit-elle, mais la conception et le design, c'est peut-être 20 %

de notre travail. Nous ne sommes pas que des artistes. L'instinct créatif ne suffit pas. »

La jeune femme âgée de 27 ans reconnaît que la formation permet de concrétiser une idée en tenant compte d'une multitude de facteurs, surtout conceptuels et esthétiques. « Mais notre travail, c'est aussi de respecter des normes, avance-t-elle. Ces notions sont effleurées durant la formation. »

Même si on enseigne des aspects comme la performance énergétique des matériaux, Virginie Mathieu considère que c'est insuffisant. « Dans un mur, on trouve

10 couches de matériaux, dit-elle. D'où viennent ces produits? A-t-on tenu compte de la pollution ou des droits des travailleurs dans leur fabrication? Le béton et l'acier sont issus du pétrole, doit-on alors privilégier le bois? On n'a jamais abordé ces questions à l'école.»

Développer l'esprit critique

Du côté des écoles d'architecture, le son de cloche est tout autre.

Pour Alexandre Hamlyn, architecte chez Pelletier de Fontenay et chargé de cours à l'Université de Montréal, l'enseignement doit offrir des outils et des compétences, mais surtout développer la pensée critique. «J'ai un malaise avec une vision utilitaire de l'éducation, commente-t-il. Par contre, il faut certainement intensifier les échanges entre les milieux universitaire et professionnel.»

Les jeunes architectes ont un excellent bagage, poursuit-il. Ils et elles ont appris à réfléchir et à concevoir, et ont aiguisé leur curiosité. «Un logiciel, ça s'apprend facilement, illustre-t-il. La pensée critique prend plus de temps à se développer.»

C'est aussi ce que croit Anne Cormier, architecte associée chez Big City et professeure à l'École d'architecture de l'Université de Montréal. Selon elle, il est plus important d'apprendre l'histoire de l'architecture que l'épaisseur d'isolant à mettre dans un mur. «J'apprécie que mes étudiants apprennent à réfléchir : on ne forme pas des automates», insiste-t-elle.

À son avis, le programme actuel est excellent. «Au fil des ans, j'ai suivi plusieurs de mes étudiants, dit-elle. Quand ils arrivent sur le marché du travail, ils se disent perdus. Mais plus on apprend, plus on prend conscience de nos limites.»

Un apprentissage continu

«Au sortir de l'école, la formation n'est pas terminée, renchérit Alexandre Hamlyn. Elle se poursuit sur le marché du travail. Je suis sensible au sentiment d'imposteur, mais travailler au sein d'équipes permet de pallier ces lacunes avec le temps. J'encourage les jeunes à puiser dans les compétences de leurs collègues.»

Isabelle Beauchamp, architecte associée chez Blouin Tardif depuis 2007, a présidé le comité de l'examen des architectes du Canada (ExAC) et considère aussi que l'apprentissage de l'architecture est l'affaire d'une vie. Selon elle, toutefois, la relève est

peu formée au sens des responsabilités. «Comme architecte, nous avons une relation avec le client. Or, cette réalité est complètement absente du milieu universitaire. Même quand les étudiants réfléchissent à un projet, ça ne vient pas d'un client. Les réflexes manquent pour vérifier les cadres réglementaires, et si la technique permet ou non de construire. C'est la grande lacune actuelle.»

De l'importance du chantier

Thomas Balaban, architecte associé fondateur de TBA et professeur agrégé à la Faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal depuis 2012, déplore de son côté le fait que peu d'architectes en pratique s'impliquent dans l'enseignement. «Les professionnels doivent enseigner les aspects concrets de la pratique : il n'y a pas assez de gens de terrain à l'université», croit-il.

Ainsi, selon lui, il est primordial que les étudiants et étudiantes visitent des chantiers. «C'est là que la construction s'apprend.» Or, il reconnaît qu'il est difficile pour les universités d'organiser de telles visites en raison des contraintes d'assurance, de responsabilité et de logistique que cela comporte. (Ses classes comptent plus de 90 personnes.) Dans ce contexte, les praticiens et praticiennes doivent mettre la main à la pâte et emmener leurs stagiaires sur les chantiers, estime-t-il, soulignant que beaucoup d'étudiants et étudiantes amorcent leur stage durant leurs études.

Isabelle Beauchamp trouve incroyable que des finissantes et finissants n'aient jamais eu une telle occasion. «Il faut avoir vu un immeuble se construire, en compagnie d'un architecte expérimenté, avant de se destiner à cette profession», affirme-t-elle.

Les programmes de type «co-op» (travail-études), comme ceux offerts à l'Université de Waterloo, sont des modèles intéressants, soutient-elle. Ils impliquent une alternance entre l'école et le marché du travail.

Intégrer les stages

Audrey-Anne Roberge, stagiaire chez Yelle Maillé et associés depuis trois ans, estime que les stages devraient être intégrés dans le programme universitaire. «Pour certains programmes, comme la médecine, les stages font partie du cursus et sont encadrés par l'université, dit-elle. Pourquoi est-ce différent en architecture? Comme la majorité des étudiants travaillent déjà dans des

bureaux d'architectes en été, je ne crois pas que cette intégration représente un problème insurmontable.»

Signalons que, comme condition à l'obtention du diplôme de maîtrise, l'École d'architecture de l'Université McGill exige la réalisation d'un stage en milieu de travail (non crédité).

Actuellement, les établissements d'enseignement ne sont pas tenus d'intégrer un stage dans leur programme d'études pour obtenir leur certification auprès du Conseil canadien de certification en architecture (CCCA). «En tenant compte de nos ressources et de notre curriculum, c'est difficile d'enlever des crédits existants pour insérer un stage et faire le pont avec l'industrie, et ce, même si la demande va en ce sens», affirme Izabel Amaral, directrice de l'École d'architecture de l'Université de Montréal, qui dit toutefois y réfléchir.

Faudrait-il rallonger le programme d'un an pour ajouter des stages? Izabel Amaral rétorque que le gouvernement ne financera pas cette année additionnelle. Et les cohortes étudiantes ne semblent pas chaudes à l'idée. «Les étudiants veulent une formation plus courte et aller sur le marché du travail diplôme en main, dit-elle. Actuellement, 98 % de nos étudiants à la maîtrise professionnelle font leur parcours en une année et demie.»

La directrice maintient qu'en architecture, aucune formation ne peut préparer à la pratique à 100 %. C'est la nature de la profession. «De nos jours, il y a beaucoup d'anxiété de performance chez les jeunes finissants», reconnaît-elle. Or, le meilleur moyen d'apaiser ce malaise, c'est d'acquiescer de l'expérience! ●



Tremplin ou purgatoire ?

Les stagiaires participent activement aux projets d'architecture de la firme qui les embauche. On est loin du cliché des tâches ingrates comme les photocopies ou le classement. Le stage, passage obligé pour passer l'ExAC et obtenir le titre d'architecte, permet d'aiguiser leurs compétences et d'apprivoiser le marché du travail. À condition de faire preuve de persévérance.

PAR SYLVIE LEMIEUX

L'industrie de la construction étant cyclique, il a déjà été difficile de trouver un stage en architecture à certaines périodes – les années 1990, entre autres. C'est tout le contraire depuis quelques années : les firmes ont des carnets de commandes bien remplis. Bénéficiant de cette conjoncture favorable, Maude Tousignant-Bilodeau n'a mis qu'une semaine avant de dénicher un stage. « J'ai pu choisir entre deux offres. Le marché est bon actuellement pour les stagiaires », affirme la jeune femme de 25 ans, qui a commencé son stage chez Paul Bernier Architecte en juin 2022.

Comme bien d'autres, elle avait déjà effectué deux périodes de stage durant sa maîtrise à l'Université de Montréal. En effet, selon le Programme de stage en architecture (PSA), les étudiants et les étudiantes ont la possibilité de cumuler un maximum de 940 heures au cours de leurs études. Une façon de faire leurs premiers pas sur le terrain.

Dans son stage actuel, Maude Tousignant-Bilodeau a la chance de travailler sur des projets différents de ceux dont elle a l'expérience, notamment des bâtiments résidentiels à plus petite échelle. « Comme on est une petite équipe, cela me

permet d'intervenir à différentes étapes, que ce soit les dessins techniques ou les visites de chantier, et d'avoir un contact direct avec le client. »

Compter les heures... par catégorie

Kevyn Durocher approche quant à lui de la fin de son stage. Il a cumulé plus de 2000 des 3720 heures obligatoires et prévoit passer l'ExAC en novembre 2023. Stagiaire à La Shed Architecture depuis quatre ans, d'abord à temps partiel durant son baccalauréat et sa maîtrise, le jeune homme de 32 ans travaille aujourd'hui à temps plein comme chargé de projet, principalement

dans le domaine résidentiel. « J'ai le privilège de pouvoir mener un projet de A à Z, explique-t-il. À La Shed, qu'on soit architecte ou stagiaire, trois ou quatre projets nous sont attitrés, qu'on exécute avec un des architectes associés. C'est super formateur. Et c'est aussi plus facile d'accumuler les heures par catégories. »

En effet, le PSA exige que le ou la stagiaire cumule un certain nombre d'heures dans différentes catégories d'activité et domaines d'expérience. On doit par exemple consacrer un minimum de 80 heures à l'analyse de l'emplacement et de l'environnement, 200 heures à l'administration du contrat de construction sur les chantiers, 120 heures à la gestion de projet, etc. Il faut de plus faire la démonstration de sa compétence dans chacune de ces catégories.

C'est un des aspects du stage qui pose problème, selon les stagiaires avec qui nous avons parlé. « C'est parfois difficile de bien catégoriser les heures au fil du projet, dit Maude Tousignant-Bilodeau. On touche à différentes activités en continu, le calcul n'est pas toujours simple. »

C'est la catégorie liée à la gestion des affaires ou du bureau qui semble la plus complexe à réaliser. En tant que stagiaire, Kevyn Durocher se voit mal intervenir dans les processus financiers de la firme, comme la préparation des offres de service ou l'élaboration du budget d'exploitation, des décisions stratégiques qui relèvent des associés et de l'associée.

Après 15 mois de stage chez Bisson Fortin, Audrey Filiatrault a travaillé sur une variété de projets, dont la réalisation des esquisses de la Maison des aînés à Saint-Charles-Borromée, dans Lanaudière. Malgré cela, il manque toujours à la jeune femme de 26 ans l'expérience des chantiers. « Je n'ai pas encore fait le tour de la roue, dit-elle. Il faut faire un suivi rigoureux du cumul des heures et ne pas hésiter à lever la main pour s'assurer de participer à toutes les étapes du processus. »

Apprendre au quotidien

Les stagiaires sont sous la supervision d'un ou d'une maître de stage, soit un ou une architecte de la firme apparaissant au tableau de l'Ordre depuis au moins cinq ans qui vérifie leurs tâches, évalue leur savoir-faire et certifie la qualité de leur travail dans des rapports de stage.

Le rôle de cette personne est fondamental. C'est elle qui s'assure que les stagiaires sont aptes à devenir architectes, explique Laurence St-Jean, architecte directrice chez ABCP Architecture et présidente du comité de la relève à l'OAQ. Son défi : assurer des suivis réguliers avec les stagiaires.

Pour Audrey Filiatrault, l'encadrement du stage ne repose pas seulement sur les épaules de la ou du maître de stage, mais sur toute l'équipe. « Les échanges qu'on peut avoir au quotidien avec les collègues nous aident aussi à grandir, affirme-t-elle. Il faut écouter les conseils et ne jamais hésiter à demander une rétroaction sur notre travail. C'est ce qui permet d'apprendre et de s'améliorer. »

Le ou la stagiaire doit devenir une éponge et absorber le plus possible de connaissances, ajoute Maude Tousignant-Bilodeau. « On apprend beaucoup de l'expérience des autres. Il faut être à la fois observateur et participant pour découvrir les domaines de l'architecture qui nous intéressent le plus. »

Un long parcours de formation

En principe, le stage est d'une durée de deux ans, mais il est rare que les stagiaires

le terminent en moins de trois ans. Plusieurs l'étirent sur quatre ou cinq ans, soit le délai maximal permis, selon Laurence St-Jean. Les compétences que les jeunes auront acquises seront évaluées à l'ExAC, l'ultime étape pour accéder à la profession et au titre d'architecte.

Alors, le stage, tremplin ou purgatoire? Même s'il s'avère très exigeant, les stagiaires ne s'en plaignent pas. « Il est complémentaire à la formation générale, soutient Kevyn Durocher. Chaque jour, on apprend quelque chose de nouveau, que ce soit sur un détail technique, la procédure de demande de permis ou le développement durable. On acquiert une expérience concrète qui prépare bien à l'ExAC et à la profession. »

« Ça paraît long deux ou trois ans de stage, mais ça passe vite, assure Laurence St-Jean. Les stagiaires peuvent s'inscrire à l'ExAC, qui exige une solide préparation, dès que les 2800 heures requises sont cumulées. »

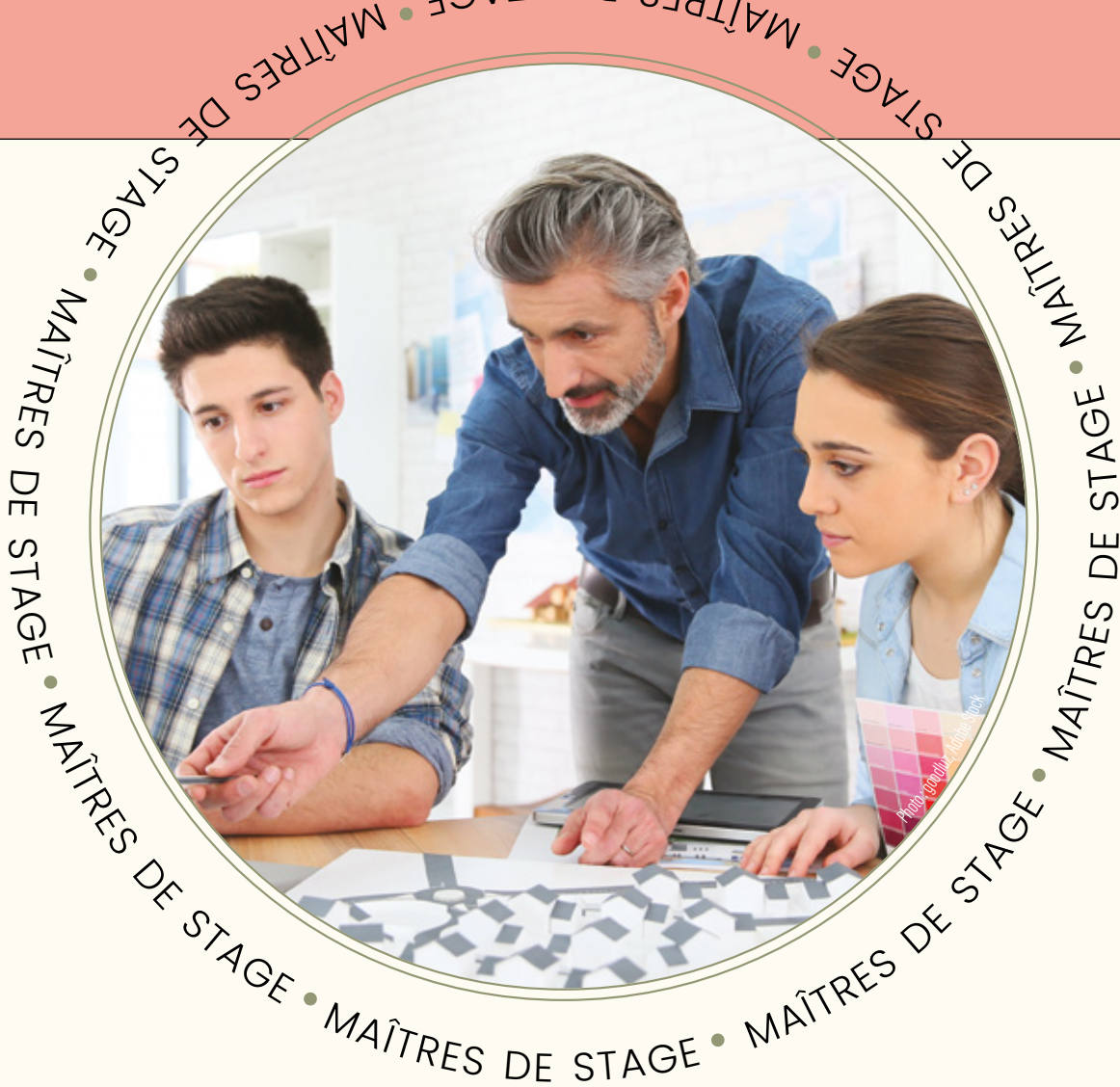
Pour Audrey aussi, le stage est un passage nécessaire. « Je ne vois pas ce qui aurait pu en être retiré. Je vois déjà la différence entre le début de mon stage et tout ce que j'ai acquis depuis. J'ai une meilleure idée de ce à quoi ressemble l'univers de l'architecture et de la construction. L'université ne nous montre pas ça. » ●



L'ABC du PSA

Élaboré par le Regroupement des ordres d'architectes du Canada (ROAC), le Programme de stage en architecture (PSA) est appliqué dans l'ensemble du pays. Il impose d'effectuer 3720 heures dûment consignées, dans le contexte d'un emploi, sous la supervision d'un ou d'une architecte maître de stage. Le ROAC, dont fait partie l'OAQ, fixe les paramètres de base tels que la répartition des heures de stage entre 17 catégories d'activités obligatoires. Cela dit, les ordres d'architectes de chaque province peuvent adapter le PSA à leur réalité. Par exemple, l'OAQ exige la maîtrise du français, ne requiert pas le mentorat durant le stage (sauf si le ou la maître de stage compte moins de cinq ans d'inscription au tableau) et autorise le stage dans tous les milieux de pratique, notamment dans le secteur public.

Le PSA est actualisé périodiquement en fonction de l'évolution de la profession et de la société. Sa quatrième édition, en vigueur depuis 2021, comprend deux nouvelles catégories d'activité : « Vérification et coordination de documents » ainsi que « Littératie énergétique et durabilité ». D'autres changements pourraient ainsi avoir lieu au cours des prochaines années.



Donner au suivant

Le désir de transmettre des connaissances aux stagiaires en architecture est au cœur des préoccupations des maîtres de stage. Or, beaucoup déplorent l'écart entre la formation des stagiaires et la réalité de la profession. Témoignages.

PAR MANON CHEVALIER

Ce qui motive Réjean Savoie, architecte, fondateur de RSArchitecture, à accueillir des stagiaires, c'est l'envie de leur transmettre sa passion pour la profession. «C'est crucial pour moi de les guider afin qu'ils acquièrent la polyvalence que requiert notre rôle. Je leur apprend à être autonomes et à maîtriser toutes les facettes de la pratique.»

Après avoir évalué leur niveau de connaissances et de compétences, il les met constamment en situation, leur présente des mandats clairs, variés et stimulants.

«Je leur confie des tâches importantes. Par exemple, je les envoie sur les chantiers pour qu'ils tâtent la réalité du terrain et gagnent en aplomb. Puis, j'assure une supervision à chaque étape.» Tout cela dans le but de compléter la formation universitaire, à laquelle il reconnaît de nombreuses forces, mais aussi certaines lacunes. «Les premières années d'études architecturales doivent rester théoriques et nourrir l'imaginaire, et on y parvient très bien, soutient-il. En revanche, la dernière année devrait être davantage axée sur la pratique.»

Pour Patrick Littée, architecte et directeur de la pratique professionnelle à l'OAQ, la formation offerte par les écoles d'architecture est à la hauteur, et il faut la voir comme une étape parmi d'autres dans le processus menant au titre d'architecte. «Même si la formation universitaire répond aux standards du Conseil canadien de certification en architecture, la profession s'apprend aussi par itération. Il faut faire et refaire, approfondir ses connaissances. Cela demande une réelle volonté de la part des stagiaires et des maîtres de stage.»



« La profession s'apprend aussi
par itération. Il faut faire
et refaire, approfondir ses
connaissances. Cela demande
une réelle volonté de la part des
stagiaires et des maîtres de stage. »

— Patrick Littée, architecte et directeur
de la pratique professionnelle à l'OAQ

En échange de leur engagement, les maîtres de stage bénéficient de la contribution des stagiaires à court ou à plus long terme. De leur côté, les stagiaires ont l'occasion d'acquérir une véritable expérience en architecture. « Le stagiaire aura pu tester ses compétences dans le feu de l'action, de même que sa faculté d'intégration au sein de ses équipes », dit Patrick Littée. Pas de doute, c'est une relation donnant-donnant.

Un encadrement exigeant

Une architecte d'un grand cabinet, qui a requis l'anonymat, estime cependant que nombre de stagiaires que sa firme reçoit ne sont pas en mesure d'exécuter l'ensemble des tâches exigées par le Programme de stage en architecture (voir « L'ABC du PSA », p. 27). « À l'école, les finissants consacrent 90 % de leur temps à faire de la conception et à peine 10 % à se pencher sur les aspects pratiques, dit-elle. Or, la réalité est inverse sur le marché du travail. » Elle préconise une formation plus pragmatique « qui lie les compétences conceptuelles et pratiques ».

« C'est stressant et difficile pour les plus motivés et talentueux ! » ajoute-t-elle. Si l'encadrement est exigeant pour les stagiaires, l'architecte croit néanmoins à l'importance de rester constructive dans ses interventions, du début à la fin de chaque stage qui se déroule à son bureau.

La mission de maître de stage est stimulante, poursuit-elle, mais elle peut s'avérer complexe sur les plans du soutien aux apprentissages et de la disponibilité des équipes. C'est pourquoi elle recommande fortement de maintenir un ratio de cinq personnes par stagiaire.

L'architecte demeure malgré tout optimiste et donne un dernier conseil aux maîtres de stage et aux établissements de formation : « Ayons confiance en nos jeunes, ils sont inspirants, talentueux et avides d'apprentissages. Donnons-leur les outils pour qu'ils performant à la hauteur de leurs talents dès leur entrée sur le marché du travail. »

Pour sa part, Réjean Savoie participerait volontiers à une activité de formation de l'Ordre sur la gestion des ressources humaines. « Les façons de gérer ne cessent d'évoluer. Comment recruter et encadrer ceux et celles qu'on prend sous notre aile ? C'est un enjeu réel. »

Comment mieux soutenir les maîtres de stage ? Doit-on établir une limite quant au nombre de stagiaires que l'architecte peut former ? « Ce sont des questions qu'on se pose », dit Patrick Littée, évoquant la réflexion en cours à l'OAQ. ●

Une contribution informelle

Des membres émérites de la profession, à la retraite ou toujours en activité, offrent un accompagnement informel à la relève. C'est le cas de Claude R. Bisson, architecte, président fondateur de Bisson | Associés, aujourd'hui devenue Circum architecture. Fort de ses 50 ans d'expérience, il n'est pas près de s'arrêter. « Le contact humain, c'est ce qui me pousse à me pointer régulièrement au bureau. »

Son *modus operandi* ? « J'interviens de façon ponctuelle auprès des stagiaires ou des jeunes architectes qui se mesurent à des projets d'envergure. » Ainsi, lorsqu'une lacune technique lui saute aux yeux, il va droit au but. « Si on veut vraiment transmettre son savoir, il ne faut pas avoir peur de soulever ce qui pourrait poser un problème, et en aviser la personne. C'est la condition pour former des architectes de qualité. Cela dit, je ne me prononce jamais sur l'aspect conceptuel. »

Pragmatique, l'architecte préfère se concentrer sur les aspects techniques et la coordination des parties dans un projet. À son avis, c'est là que le bât blesse. « Je le constate : des jeunes manquent parfois de connaissances dans le développement d'un chantier. Certains réflexes leur échappent. » Est-ce par manque de temps ou de formation ? « Probablement un peu des deux, croit-il. Mais une fois que les stagiaires intègrent les compétences voulues, on note la rapidité de leur progrès et leur contribution à l'avancement de nos projets. C'est d'ailleurs ce qui m'apporte le plus de satisfaction. »



Se mettre à l'écoute

**Les architectes d'expérience ont beaucoup à transmettre à la génération montante.
Pas étonnant que des volontaires entreprennent d'accompagner la relève.
Gros plan sur leur impact dans le milieu.**

PAR MANON CHEVALIER

Le transfert de connaissances est crucial pour favoriser l'épanouissement des jeunes architectes. C'est pourquoi, depuis 2018, le programme de mentorat de l'OAQ vise l'accompagnement par des architectes d'expérience de membres apparaissant au tableau depuis moins de cinq ans. Les dyades mentores, formées par le personnel de l'Ordre, durent un an.

«Le mentorat, c'est tout d'abord une rencontre qui favorise davantage la croissance personnelle que des questions d'ordre technique, dit le mentor Thomas Gauvin-Brodeur, architecte depuis 2015,

associé chez Leclerc Architectes. On le sait, l'architecture est une profession exigeante. Il est difficile de trancher entre sa vie privée et sa vie professionnelle. Aussi, [le mentorat] donne lieu à des échanges stimulants, profonds et mutuellement enrichissants, que ce soit autour de l'éthique, du savoir-être, de l'anxiété de performance ou de la conciliation travail-famille.»

Pas de sujets tabous

La volonté d'agir comme mentore s'est manifestée tout naturellement chez Émilie Vandal-Piché, architecte depuis une dizaine

d'années et designer urbaine chez 2Architectures. «Pour moi, c'est une formidable mise en commun de connaissances et d'expériences de vie!» À ses yeux, aucun sujet n'est tabou ni futile. «Je ne sais jamais ce qui surgira au fil de nos rencontres ou de nos échanges. Tout dépend des besoins de l'architecte que j'accompagne.» Aptitudes de communication, savoir-être, engagement au sein de la profession, développement d'habiletés politiques, «tous les sujets peuvent être abordés», précise celle qui en est à sa deuxième expérience de mentorat.

« Le mentorat peut être prenant, mais, chose certaine, plus on y donne le meilleur de soi-même, plus on en tire des avantages. »

— Thomas Gauvin-Brodeur, architecte

Un réel engagement

Les deux architectes se font souvent poser la question : quelles sont les aptitudes requises pour offrir un mentorat éclairé? « Ce sont l'ouverture, la curiosité et l'humilité, répond sans hésiter Thomas Gauvin-Brodeur. Elles sont essentielles pour comprendre la personne devant soi, surtout si elle a une vision différente de la nôtre. Oui, on a une certaine expérience, mais on n'a pas réponse à tout. »

Même son de cloche du côté d'Émilie Vandal-Piché. « Mentoré, c'est d'abord savoir écouter et guider l'autre vers les bonnes questions et les bonnes pistes sans jamais rien imposer, dit-elle. C'est un équilibre constant entre l'écoute et le conseil. »

En personne, par téléphone, par courriel ou par visioconférence, tous les moyens sont bons pour apporter son soutien, que l'on soit dans la même ville ou à distance. Cela dit, Thomas Gauvin-Brodeur ne jure que par les échanges en personne, téléphone éteint, dans un lieu calme. « C'est nécessaire pour établir une relation durant laquelle on parlera de choses qui peuvent être difficiles. Cela exige la présence pleine et entière des deux parties. »

Quel que soit le mode de rencontre, l'important est de se montrer totalement disponible pour la durée de l'entretien. « Sachant qu'on a des conversations confidentielles, le mentoré peut ainsi se révéler en toute confiance. Et s'exprimer plus librement qu'avec un patron ou ses pairs », ajoute Émilie Vandal-Piché.

À l'écoute de la relève

Mais qu'en pensent les membres qui tirent profit de la relation mentorale? De l'avis de Samuel Dubois, architecte et doctorant au Département d'architecture du Massachusetts Institute of Technology (MIT), « un mentorat réussi repose sur une relation dénuée de toute dynamique de pouvoir. Les conversations se font d'égal à égal, sans la crainte de répercussions sur notre vie professionnelle ».

Celui qui se destine à l'enseignement se réjouit d'être jumelé avec Anne Cormier, membre fondatrice d'Atelier Big City et professeure titulaire à l'École d'architecture de l'Université de Montréal. « Puisqu'elle œuvre également dans le milieu universitaire, je peux bénéficier de ses conseils avisés et honnêtes. Elle m'oriente aussi dans la bonne direction pour atteindre mon but, celui de transmettre ma passion au moyen de l'enseignement, à la prochaine génération d'architectes québécois. »

Olivia Daignault Deschênes agit quant à elle dans le milieu communautaire. De l'avis de l'architecte et chargée de projet au programme de solidarité urbaine chez Architecture sans frontières Québec, « c'est précieux d'avoir accès à une architecte sénior comme Hala Mehio [gestionnaire au Centre de services scolaire de Montréal]. Je peux être totalement moi-même avec elle. Je peux lui exprimer mes doutes et même mes frustrations, sans avoir à soigner mon image. » Hala Mehio l'aide à déterminer les prochaines étapes à franchir, lui lance des défis et nourrit sa quête de sens. « C'est un vrai travail d'introspection! » lance la mentorée.



Architecte et cofondatrice d'AU Architectes, Audrey Touchette a la fibre entrepreneuriale. « Lorsqu'on passe du scolaire à la pratique, on perd ses repères, surtout lorsqu'on se lance à son compte. Heureusement, notre relation mentorale me permet d'être plus confiante dans mes décisions et dans mes choix », explique celle qui est mentorée par Louise Hogue, architecte au Groupe LHA. « On n'a pas vraiment le même champ de pratique, mais on a des intérêts communs qui enrichissent notre relation. Son regard expérimenté sur la pratique me pousse à toujours m'améliorer. »

Le programme de mentorat de l'OAQ est donc plus nécessaire que jamais, de l'avis unanime des membres qui ont répondu à nos questions. « Il comble le manque de transfert de connaissances au quotidien, surtout en ce qui a trait au savoir-être, tout en maintenant vivants les liens intergénérationnels au sein de la profession », fait valoir Thomas Gauvin-Brodeur. D'où l'importance, comme le souligne Émilie Vandal-Piché, de la formation annuelle offerte aux mentors et mentores par l'OAQ. « On y échange et on y apprend beaucoup de nos pairs, entre autres sur l'écoute et la distance critique, indispensables pour bien accompagner la nouvelle garde. »

« Oui, le mentorat peut être prenant, dit Thomas Gauvin-Brodeur. Mais, chose certaine, plus on y donne le meilleur de soi-même, plus on en tire des avantages. » Car en plus d'éprouver une grande satisfaction personnelle, on voit son expertise reconnue et son ouverture aux nouvelles perspectives et aux divers courants d'idées constamment stimulée. ●

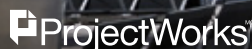
* Une version antérieure de cet article indiquait erronément que l'employeur de Hala Mehio était l'atelier braq. Nos excuses.

Un programme en plein essor

Lancé comme un projet pilote avec 9 dyades en 2018, le programme de mentorat de l'OAQ connaît un bel essor, avec 16 dyades en 2022. Si l'intérêt des membres est manifeste, sa capacité d'accueil est cependant limitée.

✂ Pour obtenir plus de renseignements, consultez le oaa.com, à la section Devoirs de l'architecte, sous Formation continue et Programme de mentorat.

✂ Pour savoir quand s'ouvrira l'appel de candidatures pour la prochaine cohorte de mentorat, surveillez le bulletin *Élévation* et la page LinkedIn de l'OAQ.



Service de conception et de préconstruction

Calla[®] Formes pour DesignFlex[®] avec luminaires à barre en T JLC-Tech[®] Flex[®] et diffuseurs Price[®] > Aéroport BWI Thurgood Marshall – Baltimore, Maryland > JMT Architecture – Hunt Valley, Maryland

Donner l'impression à tous de voler en première classe

L'expérience avant tout^{MC}

La simplification de la conception d'un plafond complexe peut souvent donner une expérience élégante, digne de la première classe. Rehaussez aisément votre intérieur lors de vos prochaines rénovations grâce à notre service de conception ProjectWorks^{MD} gratuit. Nous pouvons vous aider à transformer rapidement votre intention de conception en solutions sécuritaires et réalisables, et nous vous donnerons des troupes de dessins qui simplifient le processus entier, du devis à l'installation. Découvrez des solutions complètes qui comprennent tout, des panneaux aux systèmes de suspension en passant par les luminaires et diffuseurs intégrés. Tout est préfabriqué pour une compatibilité parfaite. Voyez comment une collaboration avec nous peut vous offrir une expérience exaltante à l'adresse armstrongplafonds.ca/projectworks

Armstrong[™]
Industries mondiales

bourses de l'oaq



◀ Deux immeubles dans le quartier Hunziker Areal, administré par la coopérative Mehr Als Wohnen, Zurich (multiples architectes)
Photo : Keyan Ye

Le cohabitat

Un créneau professionnel à occuper au Québec

Apparu au Québec il y a déjà plus de 10 ans, le cohabitat commence tout juste à se frayer une place dans le parc immobilier en milieu urbain et périurbain québécois. Lumière sur l'émergence d'un nouveau modèle de logement abordable qui se tient loin des conventions.

PAR CHRISTINA EVA MAHUT ET KEYAN YE,
LAURÉATES DE LA BOURSE UNIVERSITAIRE DE L'ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC 2021

À l'hiver 2022, la bourse universitaire de l'OAQ nous a permis de visiter des projets contemporains de logement en cohabitat en Suisse, en Allemagne, au Danemark et en Suède. Nous avons ensuite effectué une étude comparative avec des projets réalisés aux États-Unis et au Canada. Le cohabitat est un habitat collectif tourné vers l'économie du partage. Il se caractérise par des logements privatifs dont les superficies sont réduites à l'essentiel et la présence de ressources et d'espaces mutualisés. Notre objectif était d'aller à la rencontre de personnes qui ont fondé de telles communautés ou qui y jouent un rôle clé.

Miser sur la décroissance et l'économie du partage

Notre séjour débute en Suisse, avec un passage à la maison d'hôtes de la coopérative Kalkbreite, projet en cohabitat d'une centaine d'unités résidentielles à Zurich. Assis sur un dépôt de tramway, cet immeuble à usage mixte qui loge 256 personnes et génère 200 emplois est né de l'ambition de créer un projet exemplaire sur les plans de la compacité et de la connectivité à la ville; la renonciation à la possession d'une voiture était d'ailleurs une condition à l'emménagement. Différentes stratégies y ont été mises en œuvre pour réduire les espaces privatifs, entre autres la réalisation de cette maison d'hôtes, comprenant des chambres semi-équipées offertes en location à court terme, ainsi que l'aménagement de salles communes pouvant être réservées par de petits groupes et de plusieurs espaces de travail, de service et de commerce. →

Nous avons ensuite poursuivi notre séjour vers le quartier zurichois de Hunziker Areal, formé d'un regroupement de 13 bâtiments comprenant des logements en cohabitat d'une à douze pièces conçus en fonction des styles de vie, des groupes d'âges et des besoins les plus divers. Rez-de-chaussée réservés aux commerces, mode d'autogérance basé sur la prise de décision collective, partage des ressources: Andrea Wieland, la directrice des finances de Mehr Als Wohnen, la coopérative qui chapeaute l'ensemble, souligne que le cohabitat suisse d'aujourd'hui est défini par un héritage centenaire de collaboration entre plusieurs coopératives appuyées par l'aide fédérale. Malgré la pression du marché immobilier financiarisé dans ce canton qui est un pilier de la finance mondiale, plus d'un tiers des logements sont ainsi retirés du marché spéculatif de façon permanente grâce au financement hybride assuré par des municipalités et des organismes privés sans but lucratif.

Cour extérieure commune du projet Lange Eng, Copenhague, Dorte Mandrup
Photo : Keyan Ye



Zurich ne fait pas exception: Bâle, Berlin, Hambourg, Copenhague, Göteborg, Stockholm et plusieurs autres villes visitées ont toutes connu des formules d'habitat collectif issues d'instruments juridiques et politiques (fiducie foncière, bail de 100 ans, etc.) et de mouvements citoyens. Bien qu'ils ne soient ni de la copropriété, dont l'objectif est le profit, ni du logement social, puisque la méthode de financement et d'attribution diffère, ces projets se caractérisent tout de même par un esprit de voisinage fort, des prix ou des loyers abordables et un mode de vie durable.

L'émergence d'un modèle québécois

Au Québec, nous avons répertorié une dizaine de projets de logement en cohabitat – tous en développement sauf Cohabitat Québec, inauguré en 2013 – pour lesquels les listes d'attente se remplissent rapidement. La pandémie a exacerbé de nombreux enjeux en lien avec l'isolement social, l'impact environnemental et le manque de logements abordables, d'après Estelle Le Roux Joky, cofondatrice de l'OBNL Village Urbain. Ce projet de cohabitat urbain en cours à Lachine vise, à long terme, à devenir un modèle reproductible dans la province. La recette comprend un promoteur communautaire, des mécanismes antispéculation et du financement majoritairement « alternatif » (prêteurs privés), car ce type de projet s'inscrit pour l'instant dans une zone grise de l'écosystème immobilier. Ayant pour but d'offrir à la fois des propriétés en deçà du prix de marché et des logements abordables et pérennes, le Village Urbain constitue un exemple qui permet de réfléchir aux conditions favorables à l'émergence du cohabitat ici.

Professionaliser pour mieux reproduire

L'acquisition d'un terrain, l'accès au financement et l'assistance professionnelle tout au long de la conception et de la construction: voilà les trois défis majeurs d'un projet de cohabitat, selon Cyril Royez, maître d'ouvrage à la CODHA, une coopérative suisse de 19 immeubles



Salle à manger commune du projet Kalkbreite, Zurich, Müller Sigrist Architekten
Photo : Keyan Ye



◀ Façade du projet R50, Berlin, ifau, Jesko Fezer et Heide & von Beckerath
Photo : Keyan Ye

construits à Genève et à Lausanne. C'est pourquoi la majorité des projets de cohabitat édifiés récemment dans les pays de l'OCDE s'échelonnent sur 5 à 10 ans et restent des exemples ponctuels. Certains, tels que R50 à Berlin et Capitol Hill Urban Cohousing à Seattle, ont été menés avec succès sans promoteur immobilier (une formule appelée « autopromotion »). Par contre, ils comptaient parmi leurs membres des personnes dont les compétences professionnelles pouvaient être mises à profit (architectes, journalistes ou spécialistes-conseils en finance). Au Québec, le processus peut bénéficier de l'apport professionnel d'OBNL et des Groupes de ressources techniques (GRT), qui cumulent déjà 40 ans d'expérience en développement d'habitations communautaires. Toutes les phases de réalisation pourraient donc être accompagnées par ces entreprises d'économie sociale, qui sont des intermédiaires entre les locataires, les fonctionnaires, les entrepreneurs, les architectes, les notaires et les ingénieurs et ingénieures.

Et le rôle de l'architecte ?

Certaines agences d'architectes comme Inobi, en Suède, intègrent cet accompagnement professionnel dans leur offre de services. Le mandat type d'Inobi, clairement balisé et phasé, comprend une douzaine d'étapes (concept préliminaire, formation d'une association de résidents et de résidentes, définition du programme, contrats de location, etc.). Médiation, formation, conseil technique, conception... Les rôles de l'architecte sont alors multiples. Traduire les besoins d'un grand groupe plutôt que ceux d'une cliente ou d'un client unique constitue un défi supplémentaire, d'après Grace Kim et Mike Mariano de Schemata Workshop, une agence de Seattle qui offre de la formation aux professionnelles et professionnels de la construction pour ce type de projet. Au bout du compte, l'objectif est de libérer les membres du projet en cohabitat des tâches administratives et techniques afin que leurs actions soient entièrement consacrées à la création d'un milieu de vie communautaire durable.

Repenser la participation

Le caractère participatif fait partie de l'ADN des projets en cohabitat et des communautés qui y vivent. Celles-ci sont donc fréquemment appelées à participer à des ateliers de conception, des groupes de consultation, des comités et des assemblées générales. Par contre, pour le succès d'un projet en cohabitat, la médiation professionnelle doit s'efforcer de centrer les discussions sur la communauté plutôt que sur les individus. Cela permet d'éviter de tomber dans des pièges d'exclusivité et de manque d'équité, selon Pernilla Hagbert, architecte, professeure et chercheuse à l'Institut royal de technologie KTH à Stockholm. Pensons par exemple à un membre fortuné qui voudrait doter les appartements de finis intérieurs trop coûteux pour le reste du groupe. En d'autres mots, le dialogue doit se faire autour d'intégration de valeurs communes plutôt que de préférences personnelles.

Pour le quartier Hunziker Areal, à Zurich, la participation organisée par la coopérative Mehr Als Wohnen a pris la forme d'un concours architectural pour chacun des 13 bâtiments et d'un appel à idées citoyen. Ce dernier a recueilli des propositions sous forme de poèmes, de manifestes et d'œuvres d'art afin de donner voix au chapitre à des personnes hors de l'industrie de la construction. En contraste, certaines décisions ont reposé sur des données factuelles. Ainsi, une analyse



Solarium commun du projet Under Samma Tak,
Göteborg, Ferrum Arkitekter
Photo : Keyan Ye

démographique menée pour le projet a révélé une disproportion notable entre l'offre de logements et la composition réelle des ménages qui habitent le canton. Ce sont ces statistiques qui ont servi à déterminer le nombre d'appartements de différentes tailles à construire. En conséquence, les logements sont attribués selon la taille des ménages et peuvent être échangés lorsque celle-ci fluctue.

Les projets visités lors de notre séjour en Europe prouvent que l'économie du partage permet l'accessibilité à plus de ressources, et non pas à moins. Or, selon nous, un nouveau rapport à la propriété,

l'établissement d'instruments réglementaires adaptés et l'expansion du rôle de l'architecte doivent coexister pour concrétiser le développement de la formule du cohabitat au Québec. L'enthousiasme suscité par les premiers projets pilotes montre qu'une part de la population est prête à adopter un mode de vie plus durable et à s'ouvrir à un mode de propriété qui troque la recherche du profit personnel pour celle du bien commun, un projet à la fois. ●



ORDRE DES
ARCHITECTES
DU QUÉBEC

Formation continue

Activités à venir



Photo : Adobe Stock

Application des outils du développement durable à l'enveloppe d'un bâtiment

Cette activité de formation s'adresse aux architectes et autres professionnels et professionnelles ainsi qu'aux donneurs d'ouvrage qui souhaitent se doter de stratégies et d'outils pour l'intégration du développement durable dans des projets de conception et de construction. Elle cible l'enveloppe du bâtiment, un aspect des projets sur lequel l'architecte a une grande influence.

- Formateurs : William Leblanc, architecte, Martin Lavergne, architecte, François Cantin, Mathieu Castonguay et Nicholas Denis
- En classe virtuelle, les 19 et 26 avril 2023 et les 3, 10 et 17 mai 2023, de 12 h 00 à 13 h 30

Patrimoine : conservation et intervention

Conçue et présentée par Héritage Montréal, cette activité de formation vise à parfaire la compréhension des architectes quant aux enjeux touchant le patrimoine bâti et à les outiller quant à leur rôle dans sa conservation. Alors que la réhabilitation des bâtiments existants est reconnue comme un levier de développement durable, le leadership des architectes dans ce domaine se révèle essentiel.

- Formatrices : Nancy Dunton et Gyslaine de Grandpré, architecte
- Conférencières ou conférenciers invités
- En classe virtuelle, les 25 et 26 mai 2023 et les 1^{er} et 2 juin 2023 de 9 h 00 à 12 h 00



Photo : Adobe Stock



Inscrivez-vous dans votre Espace membre, à la section Formation continue.

aide à la pratique



Photo : Thurstan H. Adobe Stock

Interpréter le terme « salarié » dans la Loi sur les architectes

Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur les architectes, en 2020, l'Ordre a reçu des questions sur l'interprétation à donner au terme « salarié » tel qu'il paraît à l'alinéa 14(2)(2). Pour beaucoup d'architectes, cette clarification est importante, car elle influe sur leur possibilité de déléguer des tâches à des non-architectes.

PAR LA DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES
ET LE BUREAU DE LA SYNDIQUE DE L'OAQ

Précisons d'entrée de jeu que l'alinéa 14(1)(1) de la Loi sur les architectes indique que nul ne peut, sans être architecte, exercer une activité professionnelle réservée aux membres de l'Ordre. Toutefois, l'alinéa 14(2)(4) de la même loi prévoit qu'une personne peut contribuer, à titre de salarié ou salariée et sous la supervision d'un ou d'une architecte, à la réalisation d'une activité professionnelle réservée, sans exercer illégalement la profession d'architecte.

Dans ce contexte, le terme « salarié » désigne les personnes qui ont un contrat de travail avec l'architecte et reçoivent d'elle ou de lui un salaire, en plus des travailleuses et travailleurs autonomes, des pigistes et des sous-traitants qui sont sous contrat à titre temporaire pour un projet et qui reçoivent une rémunération de l'architecte qui les dirige. Sont aussi considérées comme salariées les personnes qui reçoivent un salaire ou une rémunération de l'employeur de l'architecte qui les supervise.

Attention cependant ! L'article 29 du Code de déontologie des architectes précise également que l'architecte ne peut signer et sceller un document préparé par une personne qui travaille sous sa direction que s'il est complet et que s'il ou elle en a une connaissance et une maîtrise globales.

Extraits du Code de déontologie des architectes

Article 15 : L'architecte ne peut, par quelque moyen que ce soit, ni pour quelque fin que ce soit, faire une représentation fausse, trompeuse ou incomplète, notamment quant aux éléments suivants :

1° son niveau de compétence ou l'efficacité de ses services ou, le cas échéant, le niveau de compétence ou l'efficacité des services des personnes qui exercent leurs activités au sein de la même société que lui;

2° les bureaux qu'il déclare tenir et les adresses du siège et des établissements de la société dans laquelle il exerce sa profession;

3° les réalisations dont il s'attribue le mérite; il doit notamment, lorsqu'un projet est réalisé en consortium ou lorsqu'il a participé à un projet alors qu'il exerçait sa profession au sein d'une société, préciser son rôle et sa participation dans le projet et divulguer le nom des autres architectes ou sociétés d'architectes impliqués.

Article 68 : L'architecte ne peut faire ou permettre que soit faite, par quelque moyen que ce soit, de la publicité fausse, trompeuse ou susceptible d'induire en erreur ou d'aller à l'encontre de l'honneur ou de la dignité de la profession.

Article 74 : L'architecte ne doit pas exercer sa profession au sein d'une société sous un nom ou désignation qui induit en erreur, qui soit trompeur, qui aille à l'encontre de l'honneur ou de la dignité de la profession ou qui soit un nom ou une dénomination numérique.



Photo : Jacob Lund, Adobe Stock

Associé: attention au sens du titre!

Il est d'usage de voir le titre d'architecte associé ou associée attribué à des collègues de confiance au sein des sociétés d'architectes. Sur le plan légal, toutefois, l'appellation sous-entend un niveau de responsabilité susceptible de lier la société. C'est pourquoi il faut en user avec discernement pour que le public puisse s'y retrouver et que la firme ne soit pas mise à risque inutilement.

PAR JEAN-PIERRE DUMONT* ET PATRICK LITTÉE**

D'emblée, au sens du Code civil du Québec, le terme « associé » est réservé aux personnes qui se regroupent pour constituer une société contractuelle. La forme la plus courante est la société en nom collectif (SENC). Dans ce cas, les associés et associées sont les personnes qui sont parties au contrat de société et qui détiennent des parts sociales leur conférant un pouvoir décisionnel. À l'égard des tiers, chaque associé ou associée est mandataire de la société et lie cette dernière pour tout acte posé au nom de la société (art. 2219 Ccq).

Il faut noter que le terme « associé » n'est pas synonyme d'« actionnaire » au sens de la loi. En effet, « actionnaire » désigne plutôt les propriétaires des sociétés par actions (SA). Plus précisément, les actionnaires possèdent des actions avec ou sans droit de vote, qui déterminent leurs droits dans la société. Les affaires de la SA sont gérées par des « administrateurs » et « administratrices », qui forment le conseil d'administration (CA) et qui prennent la majorité des décisions stratégiques de la société, dont celle de désigner ses dirigeants ou ses dirigeantes. Ces dernières personnes s'occupent de la gestion opérationnelle de la société et peuvent l'engager selon les pouvoirs qui leur

sont confiés par le CA. Notons que les dirigeants ou dirigeantes peuvent porter différents titres, déterminés par le CA, tels que présidente, vice-président, présidente-directrice générale, directeur général, directrice, etc.

La recommandation de l'Ordre

Dans ce contexte, l'Ordre recommande de réserver l'appellation associé ou associée aux architectes qui se regroupent au sein d'une société contractuelle (SENC ou SENCRL). Dans les SA, on aurait avantage à préconiser les appellations actionnaire, administrateur ou administratrice ou dirigeant ou dirigeante.

Cela dit, en raison d'un usage répandu, l'Ordre tolère qu'on attribue l'appellation d'associé ou d'associée à des architectes qui n'ont pas le niveau de responsabilité correspondant à ce que prévoit la loi, pourvu que ces architectes détiennent un pouvoir décisionnel au sein de la firme (ex.: action avec droit de vote, direction de service, etc.). En effet, c'est ce à quoi peut s'attendre le public faisant affaire avec l'architecte qui se présente ainsi. Or, si l'architecte ne détient pas ce pouvoir décisionnel, il y a risque de fausse représentation ou de confusion, ce qui contrevient au Code de déontologie des architectes (voir encadré).

Par conséquent, l'architecte qui détient uniquement des parts financières ou qui bénéficie seulement d'une disposition à son contrat de travail lui conférant un pourcentage des bénéfices de la firme ne devrait pas porter le titre d'associé ou d'associée. Le risque, dans ce cas, est que l'architecte se retrouve dans des situations où il ou elle lui faudra s'occuper d'aspects qui ne relèvent pas de sa responsabilité réelle, notamment d'accepter ou de refuser des mandats ou encore de régler des différends.

Droits et responsabilités

En résumé, l'usage du titre d'associé ou d'associée s'accompagne de droits et de responsabilités déterminés par la loi. Parmi ceux-ci, notons :

- faire partie des propriétaires de la société;
- constituer une partie au contrat de la société;
- participer aux bénéfices d'une société et être responsable vis-à-vis des tiers;
- participer aux décisions collectives;
- lier la société par les obligations que l'on contracte dans le contexte des activités de celle-ci.

Ainsi, afin d'éviter toute confusion et de protéger toutes les parties prenantes, l'appellation d'associé ou d'associée devrait être réservée aux personnes à qui ces droits et responsabilités s'appliquent. ●

* Jean-Pierre Dumont est avocat et directeur des affaires juridiques à l'OAQ

** Patrick Littée est architecte et directeur de la pratique professionnelle à l'OAQ

Titres recommandés par l'OAQ

Architecte exerçant en société en nom collectif (SENC ou SENCRL) et détenant des parts sociales

- Architecte associé-e
- Architecte partenaire
- Architecte sociétaire

Note : à ces titres peuvent être ajoutés ou incorporés les qualificatifs suivants : fondateur-trice, principal-e, supérieur-e, en chef, de direction, etc.

Architecte exerçant en société par actions et qui en détient

- Actionnaire
- Administrateur-trice, membre du conseil d'administration
- Dirigeant-e ou équivalents :
 - PDG
 - Directeur-trice général-e
 - Directeur-trice [fonction : général-e, administratif-ive, etc.; service : conception, aménagement intérieur, bâtiment durable, etc.]
 - Directeur-trice adjoint-e

Architecte exerçant en SENC, en SENCRL ou en SA et qui ne détient pas de parts sociales ou d'actions

- Chef-fe d'atelier
- Chargé-e de projet
- Directeur-trice de projet
- Responsable [développement durable, BIM, assurance qualité, etc.]
- Collaborateur-trice

PRENEZ VOUS AUSSI LE VIRAGE DE L'ARCHITECTURE CIRCULAIRE!

ENVIE À RÉDUIRE LES DÉCHETS ISSUS
DES CHANTIERS DE VOS CLIENTS?

OU ENCORE D'INTÉGRER DES COMPOSANTES
RÉCUPÉRÉS DANS VOS PROJETS?

Depuis quelques années, ASFQ développe son programme d'économie circulaire des matériaux de la construction et dispose déjà depuis 2020 d'un magasin de matériaux. En 2022, l'organisme ouvrira un plus grand centre de récupération et de revente de composantes du bâtiments à Montréal, pour contribuer à la transition écologique tout en soutenant le financement de sa mission sociale.

Contribuer vous aussi à la sauvegarde et la réutilisation des matériaux !
Visitez le site d'ASFQ et prenez contact pour en savoir plus.
asf-quebec.org / info@asf-quebec.org



ARCHITECTURE
SANS FRONTIÈRES
QUÉBEC





Photo : BalanceFormCreative, Adobe Stock

Vos devoirs de disponibilité et de diligence

Vous avez du mal à répondre à tous les messages que vous laissez votre clientèle? Comme architecte, vous avez l'obligation d'y donner suite sans trop tarder. Voici des pistes pour y arriver.

PAR LE BUREAU DE LA SYNDIQUE

Le bureau de la syndique reçoit fréquemment des appels, voire des demandes d'enquête, de la part de clients ou de clientes qui s'inquiètent de n'avoir aucune nouvelle de leur architecte malgré l'envoi de nombreux messages. L'article 22 du Code de déontologie des architectes est pourtant clair: dans l'exercice de sa profession, l'architecte doit faire preuve d'une disponibilité et d'une diligence raisonnables. Cela signifie que vous devez répondre promptement à votre clientèle. Voici quatre cas de figure et des moyens à prendre pour agir avec professionnalisme en tout temps.

1 Vous croulez sous le travail
Votre situation est stressante, mais celle de vos clients ou clientes l'est tout autant. En effet: vous êtes LA personne qui a une vue d'ensemble de leur projet, lequel canalise une grosse part de leurs investissements. Votre silence, surtout aux moments critiques comme celui du chantier, ne peut qu'alimenter leur inquiétude.

• **Prévenez votre clientèle que vous vivez un pic d'activité.** Servez-vous des courriels ou des messages vocaux automatisés pour expliquer que vous

traitez un volume de travail plus important que la normale. Profitez-en pour indiquer à quelle fréquence vous rendez vos appels et répondez à vos messages.

• **Prenez garde à la limite de votre boîte vocale.** Quoi de plus frustrant que de ne pas pouvoir laisser de message en raison d'une boîte vocale pleine? Vérifiez régulièrement si vous avez des messages. Répondez aux plus urgents, notez ceux qui peuvent attendre et effacez-les au fur et à mesure pour maintenir la fluidité de vos communications.

• **Demandez de l'aide.** Prenez le temps de bien évaluer comment vous pouvez respecter tous vos engagements professionnels dans les circonstances. Si vous sentez que vous n'y arriverez pas, demandez à une personne de confiance de joindre rapidement la clientèle avec laquelle vous avez des projets en cours pour l'informer des retards anticipés et dirigez la clientèle potentielle vers un autre bureau d'architectes.

2 On vous harcèle ou on refuse de vous payer

• **Ne coupez pas les ponts.**

Communiquez avec le client ou la cliente pour faire le point au sujet du mandat. Assurez-vous de respecter votre contrat et de livrer ce qui y est prévu. Souvenez-vous que, si vous faites fi de ses tentatives de

vous joindre, il est justifié pour la personne qui se sent lésée de faire appel au bureau de la syndique. En effet, une relation d'affaires difficile ne constitue pas nécessairement un motif juste et raisonnable d'interrompre la prestation de vos services (art. 25 du Code de déontologie; voir aussi l'article « Comment rompre avec élégance », *Esquisses*, vol. 32, n° 3, automne 2021).

• **Demandez les sommes qui vous sont dues.** L'article 25 (4) du Code de déontologie vous permet d'interrompre la prestation de vos services pour des motifs justes et raisonnables, dont le non-paiement de vos honoraires. Toutefois, vous devrez préalablement en aviser votre client ou cliente par écrit dans un délai raisonnable et prendre les mesures nécessaires pour que l'interruption de vos services lui soit le moins préjudiciable possible (article 26 du Code de déontologie).

En cas de mésentente concernant vos honoraires professionnels, vous avez le devoir d'utiliser les autres moyens à votre disposition avant d'entreprendre des procédures judiciaires (article 58 du Code de déontologie). Avant toute chose, assurez-vous d'informer votre client ou cliente des services de conciliation et d'arbitrage offerts par l'OAQ. Pour obtenir plus de détails, consultez le oaq.com à la section Protection du public.

• **Choisissez avec qui vous faites affaire.** Avant même d'entamer une relation d'affaires, ayez le réflexe d'effectuer quelques vérifications de base: la personne qui vous sollicite pour son projet est-elle vraiment propriétaire du bâtiment ou du terrain en question? A-t-elle un dossier criminel? A-t-elle une bonne cote de crédit? Son entreprise est-elle inscrite au Registre des entreprises du Québec? Et si c'est le cas, est-elle en faillite?

Si tous les voyants sont au vert, prenez le temps de rencontrer cette personne afin de comprendre ses besoins et ses attentes. Cela aidera à instaurer un climat de confiance et d'échange et, possiblement, à prévenir les malentendus. Une fois que vous saisissez bien la nature du projet, son degré de complexité et son échéancier, assurez-vous que votre horaire vous permet de l'entreprendre tout en tenant compte des facteurs externes qui pourraient influencer sur votre capacité à produire les documents requis (problèmes d'approvisionnement ou changements réglementaires, par exemple).

Vous décidez d'aller de l'avant? Selon l'article 12 du Code de déontologie, vous devez avant tout conclure une entente, idéalement écrite et signée par les parties, décrivant vos services et les conditions de votre rémunération (voir « Six mauvaises raisons d'omettre le contrat », *Esquisses*, vol. 30, n° 4, hiver 2019-2020). Le mandat ne vous intéresse pas ou le courant passe mal? Suggérez à la personne de communiquer avec un autre bureau d'architectes.

• **Établissez vos limites.** Le début d'une relation d'affaires est idéal pour préciser les meilleurs moments et moyens de vous joindre. Vous pouvez également établir un protocole de communication énumérant les documents que vous vous engagez à livrer ainsi que les dates, canaux de livraison, destinataires et personnes à joindre pour questions et commentaires.

3 Vous changez d'adresse professionnelle

Assurez-vous de transmettre vos nouvelles coordonnées à l'ensemble de votre clientèle et suffisamment à l'avance pour éviter à quiconque de tomber sur une ancienne adresse ou un numéro de téléphone hors service. Votre signature de courriel, vos réponses automatisées et le

message d'accueil de votre boîte vocale sont de bonnes vitrines pour ces renseignements. Faites aussi des rappels peu avant le jour J.

4 Vous avez des ennuis de santé ou des problèmes personnels

• **Allez chercher du soutien et des services.**

Maladie, deuil, difficultés familiales... Personne n'est à l'abri de telles épreuves, et il est tout à fait normal de suspendre ses activités professionnelles de manière imprévue ou prolongée en pareil cas. Il est aussi important de faire appel à son réseau et de consulter les ressources professionnelles appropriées pour faire face à ces situations.

• **Prévoyez la garde provisoire de vos dossiers.** Il en va de votre responsabilité, comme architecte, de veiller à ce que votre clientèle puisse continuer de recevoir des services en cas d'absence imprévue ou prolongée de votre part, surtout si vous exercez de manière individuelle. N'attendez pas que le sort s'abatte sur vous pour établir une entente avec un ou une autre architecte qui pourra garder vos dossiers si les circonstances l'exigent (un modèle d'entente est offert sur le oaq.com sous Devoir de l'architecte et Fin de pratique). Il peut d'ailleurs être avantageux de conclure cette entente de manière réciproque. La garde provisoire des dossiers n'exige pas que l'autre architecte prenne en charge vos projets, mais plutôt qu'il ou elle informe votre clientèle ainsi que l'Ordre de votre situation. Référez-vous à l'article 10 du Règlement sur la cession d'exercice pour obtenir plus de détails.

En cas de doute à propos de vos obligations déontologiques, n'hésitez pas à communiquer avec le bureau de la syndique. ●

Cet article a été adapté du texte intitulé *Être disponible et diligent pour ses clients, c'est gagnant*, avec l'aimable permission de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec.

Peintures
MF

RUST-OLEUM
SIERRA
PERFORMANCE



LUC CHARTRAND

Spécialiste en revêtements architecturaux
lchartrand@peinturesmf.com | 514 554-0840
Certifié MPI acs0249

Développé et fabriqué
au Québec depuis 1967

Police d'assurance

Trois exclusions à connaître

Le régime d'assurance offert par la direction du fonds d'assurance de l'OAQ a fait l'objet d'une révision complète en avril 2022. Voici trois exclusions que les architectes devraient avoir en tête.

PAR MARILOU LEMIRE, AVOCATE, ANALYSTE ET RESPONSABLE DE LA PRÉVENTION

Comme vous le savez, une police d'assurance est désormais obligatoire pour l'ensemble des architectes, et la police offerte aux architectes en pratique privée, dorénavant appelée « police complémentaire », a été modifiée afin d'en simplifier la lecture, d'en préciser la portée ou d'en modifier la nature de la garantie à certains égards. Nous attirons votre attention sur certaines exclusions, présentes dans les deux polices, afin de vous inciter à la prudence.

Si vous avez des questions concernant ce qui suit, n'hésitez pas à communiquer avec la direction du fonds d'assurance.

1 Les biens dont vous êtes ou avez été propriétaire, occupant, utilisateur ou locataire

Cette exclusion a été précisée par rapport à sa version antérieure. Elle se lit comme suit:

Le présent contrat ne s'applique pas à une Réclamation ou partie d'une Réclamation :

4. découlant de Dommages, de vices ou de désordres affectant :

a) un bien dont vous êtes ou avez été propriétaire, occupant, utilisateur ou locataire, seul ou avec d'autres; [...]

Cette précision vise à mieux faire comprendre que la police d'assurance ne s'applique pas aux réclamations fondées sur la garantie de qualité dont vous avez l'obligation à titre de vendeur ou vendeuse ou en raison de dommages causés à des lieux que vous louez ou à des biens étant sous votre contrôle. Cela signifie notamment qu'il n'y a aucune couverture d'assurance offerte par la direction du fonds d'assurance si vous avez conçu votre résidence et qu'on vous poursuit pour des vices cachés.

2 L'amiante

Il est bien connu que les risques entourant l'amiante sont souvent exclus des polices d'assurance puisque cette matière comporte d'importants risques pour la santé. Nous souhaitons rappeler que les polices offertes par la direction du fonds d'assurance ne font pas exception et prévoient l'exclusion suivante:

Le présent contrat ne s'applique pas à une Réclamation ou partie d'une Réclamation :

14. a) découlant de la spécification ou de l'installation d'amiante, ou de tout dérivé ou de tout produit ou matière contenant de l'amiante;

b) découlant de Services professionnels rendus dans le cadre de tout Projet impliquant la gestion de l'amiante, notamment son enlèvement, son retrait, son traitement, sa neutralisation, ou de tout dérivé ou de tout produit ou matière contenant de l'amiante;

c) visant l'octroi d'un Dommage corporel ou d'un Dommage moral subi par quiconque en raison de l'exposition à l'amiante ou à tout dérivé ou à tout produit ou matière contenant de l'amiante; ou

d) découlant du défaut d'identifier la présence d'amiante ou de tout dérivé ou de tout produit ou matière contenant de l'amiante, notamment dans le cadre d'une inspection préachat; [...]

Si vous découvrez la présence d'amiante ou de ses dérivés en cours de projet, assurez-vous de communiquer rapidement avec le service de la souscription de la direction du fonds d'assurance. En effet, il est possible d'obtenir une couverture élargie du risque d'amiante en souscrivant un avenant. Cela dit, vous devez présenter une demande d'avenant pour chaque projet impliquant de l'amiante dans les délais prescrits. **Le délai pour présenter votre demande est de quatre (4) jours ouvrables** après le moment de la découverte de la présence d'amiante ou de la remise du rapport de laboratoire ou avant les travaux si vous anticipez la présence d'amiante. Il existe également un avenant amiante annuel en regard de l'inspection préachat et prévente.



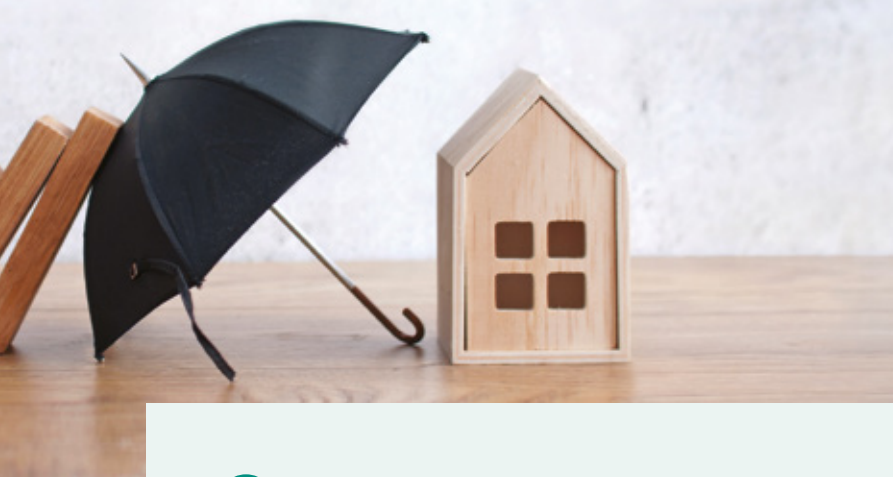


Photo : Pixelbliss, Adobe Stock

3 Les services rendus à votre syndicat de copropriété

Tant la police d'assurance complémentaire que la police d'assurance obligatoire délivrées par la direction du fonds d'assurance prévoient désormais une exclusion afin de soustraire de la garantie les réclamations présentées par un syndicat de copropriétaires dont l'architecte assuré ou assurée est membre ou par un ou une copropriétaire d'un tel syndicat. Cette exclusion se lit comme suit:

Le présent contrat ne s'applique pas à une Réclamation ou partie d'une Réclamation :

22. *découlant de Services professionnels rendus directement ou indirectement au bénéfice d'un syndicat de copropriété dont vous êtes l'un des copropriétaires ou de tout autre copropriétaire d'un tel syndicat.*

Prenons un exemple. Un architecte membre d'un syndicat de copropriété est mandaté par ce même syndicat pour produire des plans en vue de la rénovation d'une partie de l'immeuble de la copropriété. Or, le syndicat de copropriété s'aperçoit, une fois les travaux terminés, que les plans préparés par l'architecte contenaient des non-conformités. Le syndicat de copropriété met maintenant en cause l'architecte et lui réclame une indemnité pour rendre l'immeuble conforme.

Dans une telle situation, **la direction du fonds d'assurance ne couvrirait pas la réclamation présentée par le syndicat de copropriété**, vu l'exclusion applicable. Cela signifie donc que l'architecte copropriétaire devrait assumer sa propre défense et dédommager le syndicat à ses frais. ●

Les possibilités sont infinies. Laissez-vous inspirer.



Portrait

Pratiquer à l'étranger

Les voyages forment la jeunesse, dit-on. L'adage a beau sonner comme un cliché, il n'en reste pas moins qu'un séjour à l'étranger permet d'ouvrir ses horizons, en particulier en début de carrière. Deux diplômés en architecture d'ici nous racontent leurs aventures hors du Québec.

PAR EMILIE LAPERRIÈRE

Depuis 2015, Jean-Philippe Bellemare, 39 ans, exerce la profession d'architecte en Allemagne, après quelques années passées au sein des ateliers L. McComber et de MU Architecture, à Montréal.

Les projets d'habitat participatif en Europe, qui permettent à un groupe de personnes de construire leur logement sur mesure et d'adopter un mode de vie écologique et communautaire, cadreraient bien avec ses valeurs.

Le titulaire d'un baccalauréat en architecture de l'Université McGill et d'une maîtrise en architecture de l'Université de Montréal a donc postulé des emplois dans des agences en France, en Belgique, en Allemagne et en Autriche. « J'ai finalement choisi un bureau à Darmstadt, juste au sud de Francfort. »

L'expérience lui a beaucoup plu. « C'était une panoplie de technologies différentes, de façons de faire, de normes aussi. » Son premier mandat, le projet de cohabitat Agora, répondait par exemple à la norme énergétique allemande KfW 40 grâce à une enveloppe très performante, un chauffage central à granulés de bois et des toits bardés de panneaux photovoltaïques. « Les coupes de mur m'ont frappé à l'époque, raconte-t-il.

Des murs super épais, de 49 cm, avec une simplicité dans le dessin d'exécution qui m'impressionnait. »

Il est resté trois ans chez werk.um architekten GbR. « Entre-temps, j'ai obtenu ma résidence permanente et j'ai rencontré celle qui est devenue mon amour. » C'est avec elle qu'il s'est installé en Forêt-Noire, à la pointe sud-ouest de l'Allemagne, où il demeure toujours... dans un habitat participatif, bien entendu ! Afin de s'intégrer le plus possible à sa nouvelle patrie, Jean-Philippe Bellemare a également perfectionné son allemand.

Un souci écologique

Maintenant à son compte, il conçoit des projets d'habitat participatif avec des groupes de citoyens et citoyennes qui désirent adopter ce mode de vie. Il cherche à définir les besoins, tout en veillant à ce que les logements puissent évoluer en même temps que les ménages. Il se voit essentiellement comme un médiateur. « La tâche mêle la construction à l'humain. Souvent, ceux qui fondent ce genre de communauté sont des bricoleurs. Je suis donc moins dans la technique avec eux. Je négocie les permis, vois à respecter les normes et donne forme à leur vision. »



Jean-Philippe Bellemare, diplômé en architecture
Photo : Gracieuseté



Jérôme Codère, architecte
Photo : Philippe Richelet

Une charpenterie écologique, qui est à la fois un manufacturier de maisons préfabriquées sur mesure et un entrepreneur général, peut également compter sur ses services. « Je suis l'architecte pour ceux qui veulent se construire une maison. Je les accompagne du début à la fin. »

Cet amoureux de l'architecture durable conçoit aujourd'hui avec des matériaux naturels comme l'argile. « Ça me ressemble. J'ai l'impression qu'on n'est pas aussi avancés en matière de matériaux locaux ou de préfabrication au Québec. »

Selon lui, les gens sont plus informés en Allemagne. « L'architecture prend plus de place dans l'espace public. Avoir recours à un architecte est plus familier. La culture du *"faites-le vous-même"* est très répandue aussi. »

Lorsqu'on lui demande s'il reviendra un jour au Québec, l'Allemand d'adoption hésite. « Si je le fais, ce sera pour la famille et les amis. La culture du travail est plus saine en Allemagne. Personne ne rentre au travail s'il est malade pour prouver qu'il aime son employeur. L'effort de construire écologique est là aussi. C'est possible de faire autrement. »

L'architecture... pour les oiseaux

Jérôme Codère a eu envie de voir du pays après sa maîtrise en architecture à l'Université de Montréal. « Grâce à un de mes contacts à l'université, j'ai eu l'opportunité en 2015 de partir un an pour étudier dans un programme de maîtrise en architecture de paysage en Norvège. J'ai fait deux semestres à Oslo », raconte le jeune homme de 32 ans.

« J'avais l'impression que si je ne partais pas à l'étranger en sortant de l'école, l'occasion ne se représenterait pas », ajoute-t-il.



Un abri en Islande conçu par Biotope
Photo : Tormod Amundsen



Garderie Hollerbusch,
Bensheim (Allemagne),
werk.um architekten GbR
Photos : Thomas Ott

Jérôme Codère a ensuite décroché un emploi au sein de la petite agence d'architecture Biotope. Il s'est ainsi retrouvé sur l'île de Vardø, à l'extrémité nord-est de la Norvège.

Le couple d'architectes à la tête du bureau s'est établi dans ce coin reculé par amour pour les oiseaux. Vardø est en effet propice à leur observation. On peut en voir 150 000 de plusieurs espèces dans la région.

« C'était un village de pêcheurs d'environ 2000 habitants à moitié fantôme, en déchéance économique. En fondant Biotope, le but était de relancer l'économie en misant sur le tourisme de nature. » La firme s'est spécialisée dans la conception de refuges et d'observatoires pour les adeptes d'ornithologie et autres disciples du plein air.

La mission de Jérôme Codère dans tout ça? Bâtir de petits objets de design, comme des caches ou des abris antivenimeux, dans des endroits totalement isolés. « Ça a été une belle expérience, dit-il. On a passé par exemple un mois dans le nord de l'Islande pour développer ce genre de mandats. »

Après un an loin de tout, le Montréalais avait soif de bruit et de bitume. Il a donc déménagé à Bergen, la deuxième plus grande ville de Norvège. « J'ai trouvé un emploi dans un bureau plus traditionnel, Arkitektgruppen Cubus, qui comptait de 20 à 25 employés. » Il a notamment participé à l'élaboration d'un ensemble d'habitation et d'une place publique ainsi qu'à la réfection d'une école spécialisée pour les élèves vivant avec un trouble du spectre de l'autisme.

Une culture architecturale forte

Il note que l'architecture est plus valorisée en Norvège qu'au Québec. « Les gens apprécient l'architecture au quotidien, ils y sont sensibles. » La démarche architecturale diffère également. « La qualité du design y est davantage considérée dans les décisions qu'au Québec », dit Jérôme Codère.

Son expérience de deux ans en Norvège lui a aussi permis d'étoffer son CV. « Être à



l'étranger me donnait la liberté d'essayer des choses que je n'aurais pas osé entreprendre au Québec. Au pire, je me disais que je pouvais toujours rentrer à la maison. »

Le mal du pays aura finalement eu raison des pérégrinations de l'architecte. « En raison de la barrière de la langue, j'avais l'impression d'avoir appris tout ce que je pouvais. Il m'était impossible de faire de la gestion de projet ou de la coordination de chantier, par exemple. »

De retour à Montréal, Jérôme Codère a travaillé quatre ans pour L'Abri, où il a réalisé de petits projets résidentiels de A à Z, avant de se joindre à La Firme. « Je ne pourrais pas faire ce que je fais maintenant sans ce parcours. » ●

NOUVELLES INSCRIPTIONS

24 octobre 2022
Elfassy, Laurie

28 octobre 2022
Lemaire, Adeline

31 octobre 2022
Duclos, Joanie
St-Pierre, Luc

4 novembre 2022
Aldujaili, Ammar A.
G. Lafleur, Jean-Rémi

8 novembre 2022
Lefebvre, Michel

15 novembre 2022
Pico Olmos, Natalia

17 novembre 2022
Vandal, Danaé

24 novembre 2022
Rousseau, Anne

28 novembre 2022
De Almeida, Daniella
Edward Curtis, Romain
Hayward, Scott Craig

7 décembre 2022
Bédard-Ouimet, Corinne
Laliberté, Maxime

22 décembre 2022
Trudeau, Gabriel

29 décembre 2022
Valcourt, Thomas

27 janvier 2023
Bousquet, Ariel
Breton Yockell, Fannie

1^{er} février 2023
Ducroux, Nicolas

3 février 2023
Rohayem, Joseph

RÉINSCRIPTION

17 novembre 2022
Dupuis, Robin

DÉMISSIONS

1^{er} décembre 2022
Paulin, Rodrigue

27 décembre 2022
Philippote, Rose

31 décembre 2022
Allard, Mario
Gauthier, Serge
Lavoie, Francis

16 janvier 2023
Parenteau, Jacques

23 janvier 2023
Breton, Annie

31 janvier 2023
Benoit, Hélène
Boucher, Denis

1^{er} février 2023
Grondin, Jean G.

DÉPARTS À LA RETRAITE

15 novembre 2022
Bastien, Michel

31 décembre 2022
Frégeau, Claude

1^{er} janvier 2023
Chevarie, Daniel
Lawee, Ronald

2 janvier 2023
Brien, Jean

5 janvier 2023
Ulman, Vladimir

13 janvier 2023
Boucher, Jean

26 janvier 2023
Lemaire, Laurent

31 janvier 2023
Asquini, Denis
Lachance, Benoit

1^{er} février 2023
Filion, Donald

3 février 2023
Shupe, Peter

DÉCISIONS DU CONSEIL DE DISCIPLINE

31 octobre 2022
et 17 novembre 2022
Deschênes, Jackie

21 décembre 2022
Raby, Paul

13 janvier 2023
Leslie, David

Pour obtenir plus de renseignements
sur les décisions, rendez-vous à
soquij.qc.ca

Erratum

Une erreur de manipulation a causé
deux omissions dans la rubrique
Mouvements au tableau de l'Ordre du
numéro Hiver 2022-2023. La liste des
nouvelles inscriptions aurait dû
comprendre les noms de Marian Beshara
et de Manuela Senese, admises
respectivement les 3 et 10 octobre 2022.
Nos excuses.



ORDRE DES
ARCHITECTES
DU QUÉBEC

Cours obligatoire pour les membres de l'OAQ

Milieux de vie durables et résilients

- 20 capsules vidéo
- 3 modules
- 2 h de formation continue



accessible dans l'Espace membre
au coût total de 50 \$

À suivre en ligne

Dates limites

30 juin 2024

si votre inscription au tableau
de l'Ordre a eu lieu le 1^{er} juillet 2022
ou avant

Deux ans après votre inscription

si votre inscription au tableau de
l'Ordre a eu lieu après le 1^{er} juillet 2022





TD Assurance



Voyez combien les membres pourraient économiser sur les **assurances habitation, auto et voyage.**

Profitez de votre tarif préférentiel et d'une foule d'avantages.



Obtenez une soumission et découvrez combien vous pourriez économiser!

Allez à tdassurance.com/oaq ou composez le 1-844-257-2365



Le programme TD Assurance Meloche Monnex est offert par SÉCURITÉ NATIONALE COMPAGNIE D'ASSURANCE. Il est distribué par Meloche Monnex Assurance et Services Financiers inc. au Québec, par Meloche Monnex services financiers inc. en Ontario et par Agence Directe TD Assurance Inc. ailleurs au Canada. Notre adresse est le 50, place Crémazie, 12^e étage, Montréal (Québec) H2P 1B6. En raison des lois provinciales, le programme d'assurances auto et véhicules récréatifs n'est pas offert en Colombie-Britannique, au Manitoba ni en Saskatchewan. Toutes les marques de commerce appartiennent à leurs propriétaires respectifs. ^{MD} Le logo TD et les autres marques de commerce TD sont la propriété de La Banque Toronto-Dominion.

960-23307-3534_Multi-Product